



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012-2015



CONTEXTE

Mandat	4
Stratégie de la Confédération pour le développement durable	4
Lignes directrices de la politique du développement durable en Suisse	5
Autres processus en relation avec la Stratégie pour le développement durable	6

POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SUISSE

Cadre institutionnel et mesures transversales	12
Evolution dans le cadre des principales politiques	13
Développement durable dans les cantons et les communes	15
Implication de l'économie privée et de la société civile	16
Bilan global	17

PLAN D'ACTION 2012-2015

But et structure du plan d'action	22
Les défis clés et les mesures	25
1. Protéger le climat et maîtriser les dangers naturels	25
2. Réduire la consommation d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables	27
3. Assurer un développement territorial durable	29
4. Accroître la productivité de l'économie en la dissociant de la consommation de ressources et d'énergie et réorienter les modes de consommation vers un développement durable	31
5. Exploiter les ressources naturelles de manière durable	35
6. Renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'épanouissement culturel et l'intégration, relever les défis démographiques suffisamment tôt	37
7. Améliorer l'état de santé de la population	39
8. Prendre ses responsabilités face aux défis planétaires en matière de développement et d'environnement	41
9. Garantir le financement à long terme des budgets publics et des assurances sociales	45
10. Mettre à contribution les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation de manière systématique dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable	47

MESURES TRANSVERSALES

Monitoring du développement durable	52
Evaluation de la durabilité	53
Promotion des actions et des projets locaux relevant du développement durable	54
Collaboration avec d'autres groupes d'acteurs	55

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Organisation, collaboration au sein de l'administration fédérale, financement	58
Contrôle de la mise en œuvre et rapports	59
Communication	60

ANNEXES

Vue synoptique du plan d'action des mesures prévues	64
Légende des indicateurs MONET	66
Unités administratives représentées au sein du CIDD	67
Impressum	68

Depuis 1997, le Conseil fédéral présente ses intentions politiques en matière de développement durable dans une stratégie nationale. La Stratégie pour le développement durable 2012-2015 est la quatrième du nom. Elle est l'un des piliers de l'apport de la Suisse en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable organisée au Brésil en juin 2012 (Rio+20).

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 4 novembre 2009 visant à resserrer le lien entre la Stratégie pour le développement durable et le Programme de la législature, ces deux processus de planification stratégique sont désormais étroitement coordonnés au niveau du contenu et de la procédure. Ainsi, ils ont été renouvelés simultanément et de façon coordonnée. Une version abrégée de la Stratégie pour le développement durable est intégrée dans le Message sur le programme de la législature 2011-2015 tandis que la version complète est publiée dans ses annexes.

Le chapitre 1 (Contexte) présente le mandat, le contenu du rapport ainsi que les autres processus et actions en relation avec la Stratégie (Programme de la législature, rapport de l'Etat-major de prospective de l'administration fédérale Perspectives 2025, Conférence des Nations Unies sur le développement durable 2012, «économie verte»).

Le chapitre 2 (Politique du développement durable en Suisse) tire un bilan politique de la mise en œuvre du développement durable en Suisse depuis le Sommet de la Terre de 1992, dans l'optique du prochain sommet de Rio+20.

Le chapitre 3 (Plan d'action 2012-2015) énonce les mesures conçues en réponse à dix défis clés pour le développement durable. Une distinction est faite entre deux catégories de mesures. Les premières sont des mesures en cours, qui ont donc déjà été adoptées par le Conseil fédéral. Elles donnent un aperçu du large éventail d'activités de la Confédération dans le domaine du développement durable. A côté de ces mesures en cours, le plan d'action présente seize nouvelles mesures qui doivent donner des impulsions spécifiques.

Le chapitre 4 (Les mesures transversales) présente un certain nombre de mesures transversales d'importance capitale pour la réalisation de la Stratégie. Il s'agit du monitoring du développement durable, de l'évaluation de la durabilité, de la promotion des actions et des projets locaux relevant du développement durable et enfin de la collaboration avec les autres groupes d'acteurs.

Le chapitre 5 (Cadre institutionnel de la mise en œuvre de la Stratégie) décrit la répartition des compétences pour la mise en œuvre de la Stratégie, les modalités du contrôle et de la mise en œuvre, l'évaluation, les rapports et la communication. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) organise la mise en œuvre de la Stratégie en tant qu'organe de coordination dans le cadre du Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD). La mise en œuvre des mesures du plan d'action est du ressort des unités administratives concernées, qui sont aussi tenues d'appliquer les principes du développement durable dans leurs propres planifications et processus. Elles doivent en outre démontrer que les projets transmis au Conseil fédéral sont conformes à ces principes.

Les différents éléments de la Stratégie n'ont pas tous la même durée de validité. Les lignes directrices de la Stratégie (chapitre 1.3), les mesures transversales (chapitre 4) ainsi que le cadre institutionnel de la mise en œuvre (chapitre 5) ont une validité illimitée. En revanche, le plan d'action est une planification quadriennale qui devra de nouveau être révisée pour la législature 2016-2019.



1 CONTEXTE

1.1 Mandat

Une nouvelle conférence internationale sur le développement durable se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012, vingt ans après le Sommet de la Terre de 1992 et quarante ans après la Conférence sur l'environnement humain de Stockholm. La problématique du développement durable reste donc d'une très grande actualité, et ce à l'échelon mondial comme à l'échelon local.

La présente Stratégie est l'expression de l'engagement du Conseil fédéral en faveur du développement durable. Ce rapport, quatrième du nom depuis 1997, définit les axes stratégiques de la politique fédérale du développement durable.¹

Dans l'arrêté fédéral du 18 septembre 2008 sur le Programme de la législature 2007-2011, le Parlement charge le Conseil fédéral de mettre à jour le plan d'action de la Stratégie pour le développement durable pour la période 2012 à 2015. Ce dernier a décidé le 12 janvier 2011 d'engager le processus de renouvellement de sa Stratégie.

Cette nouvelle Stratégie s'appuie en particulier sur une évaluation externe de la précédente.² Elle met l'accent sur le plan d'action qui doit être renouvelé tous les quatre ans, au rythme de chaque législature. En revanche, les lignes directrices, les mesures transversales et le cadre institutionnel n'ont pas une durée limitée et conservent donc en principe toute leur validité.

Le rapport sert également de réponse au Postulat Stadler 10.3897 (« Critères de prospérité du Conseil fédéral »).

1.2 Stratégie de la Confédération pour le développement durable

Le Conseil fédéral a souscrit à la définition du développement durable la plus largement acceptée sur le plan international, à savoir la « définition Brundtland », du nom de la présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui avait été chargée de préparer la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro. Selon cette définition formulée en 1987, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Deux aspects complémentaires sont inhérents à cette notion : tout d'abord l'idée que les capacités de l'écosystème mondial sont limitées, et ensuite le constat que la priorité doit être accordée à la satisfaction des besoins essentiels, notamment ceux des plus démunis. Cette définition comporte donc une forte dimension éthique où le droit de disposer du futur s'efface au profit d'une responsabilité pour l'avenir, fondée sur l'équité entre les générations (solidarité intergénérationnelle) et les régions du monde (solidarité intragénérationnelle). L'objectif ultime est ainsi de satisfaire les besoins fondamentaux de tous les êtres humains dans des conditions équitables.

Ce rapport, quatrième du nom depuis 1997, définit les axes stratégiques de la politique fédérale du développement durable.

La Stratégie pour le développement durable est un document cadre qui fournit les clés d'interprétation de la notion de « développement durable ». Elle définit comment cette notion doit être transposée dans les différentes politiques de la Confédération et s'articule en plusieurs chapitres. Un bilan de la politique du développement durable mise en œuvre par la Suisse depuis 1992 est tiré au chapitre 2. Le plan d'action de la Confédération, structuré en fonction des défis clés, est exposé au chapitre 3, avec les mesures prévues pour la législature 2012-2015. Diverses mesures transversales sont ensuite présentées au chapitre 4, tandis que le chapitre 5 décrit le cadre institutionnel qui doit permettre la réalisation de la Stratégie.

La mise en œuvre de la Stratégie incombe au Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD), sous la direction de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Le CIDD revêt donc la fonction de centre de compétence de la Confédération pour le développement durable.

1.3 Lignes directrices de la politique du développement durable en Suisse

Dans les lignes directrices de la politique du développement durable, le Conseil fédéral expose sa vision du développement durable et explique comment il entend intégrer cette vision dans les différentes politiques sectorielles de la Confédération. Les lignes directrices se fondent sur la Constitution fédérale (art. 2, 54, 73) et sur divers documents de référence des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. Les cinq lignes directrices de la politique du développement durable en Suisse sont :

1. Se responsabiliser face à l'avenir
2. Prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée
3. Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques
4. Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence
5. Atteindre le développement durable par le partenariat

Ces lignes directrices ont été définies de façon détaillée dans la Stratégie pour le développement durable 2008-2011 et elles ont une validité illimitée.³ Elles ne changent donc pas et c'est la raison pour laquelle elles ne sont pas reprises ici.

Les lignes directrices se fondent sur la Constitution fédérale (art. 2, 54, 73) et sur divers documents de référence des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.

1.4 Autres processus en relation avec la Stratégie pour le développement durable

Sur les plans substantiel et institutionnel, la Stratégie est intimement liée à d'autres processus de planification de la politique fédérale et à d'importantes thématiques nouvelles.

Programme de la législature

Tous les quatre ans, le Conseil fédéral présente son programme législatif dans un message sur le programme de la législature. Il existe un lien étroit entre ce programme et la Stratégie pour le développement durable. Tous deux peuvent être qualifiés de plan stratégique et tous deux couvrent un vaste éventail de sujets. Cependant, ils n'ont pas les mêmes priorités thématiques ni le même horizon temporel. Le Programme de la législature décrit les projets législatifs les plus importants, dans tous les secteurs politiques, pour la durée d'une législature, tandis que la Stratégie pour le développement durable vise un horizon temporel plus éloigné et comprend aussi des actions stratégiques importantes au niveau de l'application du droit.

Afin de renforcer le lien substantiel et institutionnel entre les deux processus de planification, le Conseil fédéral a décidé d'intégrer la Stratégie pour le développement durable dans le Programme de la législature.

Afin de renforcer le lien substantiel et institutionnel entre les deux processus de planification, le Conseil fédéral a décidé le 4 novembre 2009 d'intégrer la Stratégie pour le développement durable dans le Programme de la législature, ce qui garantit une coordination optimale entre les deux. Désormais, la Stratégie sera donc présentée sous une forme synoptique et résumée dans le corps du Message sur le programme de la législature, et publiée intégralement dans ses annexes.

Perspectives 2025

Sur mandat du Conseil fédéral, l'Etat-major de prospective de l'administration fédérale élabore tous les quatre ans une analyse de la situation et du contexte, qui sert à identifier les défis stratégiques auxquels la Suisse pourrait être confrontée dans les dix à quinze années à venir et, le cas échéant, auxquels la politique fédérale devra apporter des réponses. Ce travail doit contribuer à la définition d'une politique gouvernementale cohérente qui tienne compte de toutes les éventualités. Le rapport Perspectives 2025 identifie les douze défis stratégiques suivants:⁴

1. Assurer le positionnement de la Suisse sur la scène régionale et internationale et optimiser sa marge d'action
2. Reconnaître à temps les nouveaux dangers et garantir la sécurité intérieure et extérieure
3. Maintenir et améliorer la capacité d'action de l'Etat et des institutions
4. Maintenir l'attractivité du pôle économique suisse et sa compétitivité
5. Assurer le financement des activités de l'Etat
6. Déceler à temps les tensions sociales et culturelles et renforcer l'adhésion à des valeurs communes
7. Anticiper l'évolution démographique; encourager une relève compétente pour l'économie, la recherche et le système de milice et assurer la mise en place d'une politique proactive de la migration et de l'intégration
8. Stabiliser les dépenses de santé sans compromettre la qualité des soins

9. Limiter les conséquences du changement climatique et prendre des mesures pour s'y adapter ; préserver les ressources et garantir l'approvisionnement énergétique à long terme
10. Utiliser le potentiel des technologies de l'information et de la communication et réduire la vulnérabilité des infrastructures
11. Maintenir les infrastructures et garantir leur financement
12. Mettre à profit les opportunités offertes par la métropolisation et réduire au minimum les risques liés à l'urbanisation

Ce rapport sert également de source pour l'élaboration de la Stratégie pour le développement durable. Les principaux aspects en relation avec le développement durable qui y sont développés ont été repris dans les défis clés du plan d'action.

Conférence des Nations Unies sur le développement durable 2012 (Rio+20)

Vingt ans après le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro et dix ans après celui de 2002 à Johannesburg, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable 2012 reprendra le chemin du Brésil, conformément à une résolution adoptée fin 2009 par l'Assemblée générale de l'ONU. L'objectif de cette conférence est de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable à l'échelle planétaire. Il s'agira notamment d'identifier les progrès réalisés et les lacunes à combler au niveau de la mise en œuvre des principes adoptés lors des précédents sommets et de générer des impulsions pour relever les défis actuels et futurs. La présente Stratégie du Conseil fédéral est une contribution de la Suisse à cette conférence internationale.

L'objectif de cette conférence est de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable à l'échelle planétaire.

Les thèmes centraux de la Conférence de Rio+20 seront, d'une part, l'«économie verte» dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et, d'autre part, le cadre institutionnel du développement durable.

Pour le premier sujet, le Conseil fédéral soutient l'adoption d'une «feuille de route» internationale. Ce document devrait contenir une vision politique, définir des objectifs mesurables – autant que faire se peut – et identifier des instruments pour atteindre ces objectifs. S'agissant du cadre institutionnel (gouvernance), la priorité doit être mise sur une réforme de la Commission pour le développement durable (CDD). Le mode de fonctionnement de cet organe doit en effet être repensé, car la mise en œuvre de l'Agenda 21 est trop lente. Cette réflexion devrait également envisager une orientation nouvelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Dans ce contexte, il serait aussi souhaitable d'adopter un train de mesures concrètes afin de conclure enfin le débat sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Les travaux du «Secretary General's High Level Panel on Global Sustainability» (GSP) se sont poursuivis en 2010-2011, parallèlement aux préparatifs en vue du sommet de Rio+20. Ils ont débouché sur un rapport qui fournit de précieuses informations au Secrétaire général de l'ONU dans la perspective de la conférence. La Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey avait été appelée à siéger ad personam au sein de ce comité de haut niveau.

«Economie verte» et «croissance verte»

Le terme «économie verte» désigne un modèle économique dans lequel les biens et les services sont produits en réduisant sensiblement la consommation d'énergie et de ressources, avec un impact environnemental plus faible, et en veillant à la solidarité sociale. Il s'agit en particulier d'internaliser dans le prix des produits le coût externe des dommages à l'environnement et de favoriser ainsi des modes de production plus «propres».

Le PNUE poursuit une telle approche depuis 2008 à travers son «Initiative pour une économie verte»⁵, qui met l'accent sur des investissements publics et privés dans des modes de production moins dommageables pour l'environnement. Pour pouvoir déployer leurs effets, ces investissements doivent cependant être soutenus par des conditions cadre appropriées pour l'économie et être accompagnés par des réformes réglementaires.

Pour sa part, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a développé le concept de «croissance verte». La «stratégie pour une «croissance verte»», adoptée le 25 mai 2011 par le Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, émet des recommandations à l'intention des Etats membres sur les instruments politiques qu'ils peuvent mettre en place pour accélérer la croissance économique tout en exploitant les ressources plus efficacement. Ceci passe par exemple par l'introduction du principe de la vérité des coûts écologiques ou par une promotion ciblée de l'innovation.⁶

Le 13 octobre 2010, le Conseil fédéral a chargé l'administration d'étudier six domaines d'intervention en faveur d'une «économie verte». Son intention était d'améliorer les conditions qui régissent l'utilisation des ressources naturelles en conciliant les intérêts de l'environnement et de l'économie. La Confédération a été appelée à développer des mesures dans les champs d'action suivants :

1. Poursuivre et coordonner les efforts dans le secteur des technologies propres (Cleantech)
2. Accroître l'efficacité des ressources dans les technologies de l'information et de la communication
3. Améliorer l'information sur l'impact environnemental des produits
4. Eviter les incitations négatives à travers une fiscalité écologique
5. Intégrer les données sur l'environnement dans l'indicateur du bien-être
6. Examiner la question de l'exploitation rationnelle et durable des ressources

Certains de ces axes d'intervention réapparaissent dans le plan d'action de la présente Stratégie.⁷

Les notions d'«économie verte» et de «croissance verte» sont importantes et complémentaires à celle du développement durable, mais elles n'ont pas vocation à remplacer ce concept.

Les notions d'«économie verte» et de «croissance verte» abordent des aspects centraux du développement durable, comme l'exploitation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique. Elles mettent en lumière des problématiques charnières entre économie et environnement, mais aussi certains aspects sociaux. Il s'agit donc de notions partielles, certes importantes et complémentaires à celle du «développement durable», mais elles n'ont pas vocation à remplacer ce concept.

¹ Stratégie du développement durable en Suisse (9.4.1997), Stratégie 2002 pour le développement durable (27.3.2002), Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011 (16.4.2008).

² Office fédéral du développement territorial (ARE), Evaluation Stratégie pour le développement durable, rapport final avec résumé en français, 7.1.2011.

³ Conseil fédéral suisse, Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011, 16.4.2008, pp. 8-12. Les lignes directrices se trouvent également sous: www.are.admin.ch/sdd.

⁴ Etat-major de prospective de l'administration fédérale, Perspectives 2025: Analyse de la situation, du contexte et des défis déterminants pour la politique fédérale, 2011.

⁵ www.unep.org/greeneconomy.

⁶ www.oecd.org/croissanceverte.

⁷ Mesures 4b (pollution), 4d (Cleantech), 4-2 (technologies de l'information et de la communication [TIC]), ainsi que mesure 8-1 («économie verte» dans la coopération au développement). Voir également chapitre 4.1 (mesure globale du bien-être).





² POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SUISSE

2.1 Cadre institutionnel et mesures transversales

L'un des événements institutionnels saillants des vingt dernières années est l'adoption d'une nouvelle Constitution fédérale par le peuple suisse en 1999. Cette nouvelle loi fondamentale, qui a remplacé la Constitution de 1874, fait mention du développement durable à plusieurs reprises. Dans l'article 2 tout d'abord, qui énonce le but suprême de la Confédération, sa finalité: favoriser « la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays » (alinéa 2), mais également s'engager « en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique » (alinéa 4). Selon l'article 73 ensuite, la Confédération et les cantons doivent œuvrer – il s'agit donc d'un mandat impératif adressé aux organes de tous les échelons de l'Etat – « à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ». A l'article 54 enfin, qui définit les objectifs de la politique étrangère, divers aspects importants du développement durable sont mentionnés, à savoir l'importance de préserver la prospérité et contribuer « à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ».

Le Conseil fédéral a très rapidement exécuté le mandat de l'Agenda 21 consistant à établir des stratégies nationales pour le développement durable. La première Stratégie date en effet de 1997; elle avait été présentée dans le contexte du sommet Rio+5 des Nations Unies. La deuxième, de 2002, avait été élaborée en prévision du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. C'est de cette époque que date la décision de réviser régulièrement la Stratégie pour le développement durable, soit tous les quatre ans, au rythme des législatures. Par conséquent, la troisième Stratégie pour le développement durable a été adoptée début 2008 non pas sous une impulsion externe, internationale, mais pour la nouvelle législature. En 2009, le Conseil fédéral a encore resserré ce lien en déclarant que dorénavant, la Stratégie pour le développement durable serait considérée formellement comme une stratégie partielle du Programme de législature.

Dès 1993, le Conseil fédéral avait mis sur pied un organe de coordination au niveau fédéral, le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD), suivi par la création en 2001 du Forum du développement durable, une plateforme de coordination avec les cantons et les communes. On peut donc parler d'une institutionnalisation avancée du développement durable à l'échelle nationale. A quoi l'on peut encore ajouter que les départements et les offices fédéraux sont de plus en plus nombreux à se doter de structures et de processus internes dont le but est d'améliorer l'ancrage institutionnel du développement durable au sein de leurs organisations respectives.⁸

On peut parler d'une institutionnalisation avancée du développement durable à l'échelle nationale.

Autre élément d'importance, la mise en place du système de monitoring MONET dès 2003 a permis de réaliser des progrès significatifs en termes de mesure de l'évolution des différents aspects du développement durable (voir également le chapitre 4.1).

2.2 Evolution dans le cadre des principales politiques

Dès le départ, le Conseil fédéral a envisagé le développement durable comme une « idée régulatrice », un concept directeur placé au-dessus de tout. Il en découle que le développement durable ne peut pas être une tâche ponctuelle à réaliser dans le cadre d'une politique sectorielle, mais qu'il s'agit d'une problématique qui touche tous les domaines de la politique. On en veut pour preuve le large éventail thématique du développement durable, qui couvre une grande partie de l'action de l'Etat.

Le développement durable ne peut pas être une tâche ponctuelle à réaliser dans le cadre d'une politique sectorielle, mais qu'il s'agit d'une problématique qui touche tous les domaines de la politique.

Le chapitre 3 du présent rapport, en particulier les indicateurs qui mesurent les changements constatés dans différents domaines au cours des vingt dernières années, donne un aperçu de l'évolution et des progrès réalisés dans les principaux secteurs de la politique. Les commentaires qui suivent apportent un regard rétrospectif, complémentaire, en mettant l'accent sur les principales décisions politiques qui ont été prises.

Société

- Au cours des vingt dernières années, les mailles du système de sécurité sociale se sont progressivement resserrées. A l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), à la prévoyance professionnelle (LPP), à l'assurance-invalidité (AI) et à l'assurance-chômage (AC) se sont ajoutées en 1996 une large couverture d'assurance médicale avec la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et en 2005 une assurance-maternité. Le plus grand défi est ici la croissance des coûts, qui est due entre autres au vieillissement de la population.
- Dans le domaine des migrations, les efforts visant à mieux intégrer la population étrangère résidente se sont intensifiés, notamment par l'inclusion d'un volet sur l'intégration dans la Loi sur les étrangers de 2005 et par l'adoption d'une Ordonnance sur l'intégration des étrangers en 2007.
- La politique en matière de prévention des maladies et de promotion de la santé au sens large, c'est-à-dire en incluant les conditions de vie écologiques et socio-économiques de la population, a beaucoup évolué au cours des vingt dernières années, notamment sous l'effet des différents plans d'action définis dans le cadre de la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable. En 2009, le Conseil fédéral a adopté son Message relatif à la loi sur la prévention à l'intention du Parlement. En 2010, il lui a également transmis son Message relatif à la révision totale de la loi sur les épidémies. Son but est ici de garantir la sécurité du pays en renforçant le rôle moteur de la Confédération dans le dépistage et la maîtrise des épidémies.
- Traditionnellement, la politique de la formation est considérée comme l'un des fondements de la réussite économique de la Suisse. Elle est aussi un facteur de cohésion sociale en permettant à chacun de prendre part à la vie en société. La politique de la formation a aussi repris les recommandations formulées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014, ce qui a débouché en 2005 sur l'ancrage du développement durable dans la Loi sur les hautes écoles spécialisées et en 2008 sur la création de la Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable (CC EDD).

Economie et finances

- Le principe du développement durable figure dans l'article constitutionnel sur l'agriculture depuis 1996. La Loi sur l'agriculture de 1998 a instauré un système dit de paiements directs. Des paiements directs généraux et écologiques sont versés aux agriculteurs dans le but de promouvoir de manière ciblée certaines prestations d'intérêt général et écologiques fournies par l'agriculture.
- Ces dernières années, le principe du développement durable a fait son entrée dans une multitude de lois et conceptions de nature économique, à l'exemple de la Loi sur la politique régionale de 2006 ou de la nouvelle Stratégie de croissance pour la place touristique suisse de 2010.
- Lors de la modification de l'Ordonnance sur les marchés publics (OMP), en 2009, le Conseil fédéral a défini des critères visant à ce que les biens et services acquis par la Confédération répondent à des exigences écologiques et sociales élevées.
- Le frein à l'endettement inscrit dans la Constitution fédérale depuis 2001 est un mécanisme de gestion globale du budget de la Confédération. Son but est de prévenir les déficits chroniques, autrement dit l'accroissement de l'endettement du pays d'un cycle conjoncturel à l'autre. L'idée est celle que la charge financière imputable aux projets d'aujourd'hui ne doit pas pouvoir être répercutée sur les contribuables de demain. L'évolution du budget fédéral depuis l'instauration du frein à l'endettement, en 2003, a prouvé l'efficacité de cet instrument en maintenant un faible taux d'endettement en comparaison internationale, sans que la qualité des prestations fournies par l'Etat se détériore.

La charge financière imputable aux projets d'aujourd'hui ne doit pas pouvoir être répercutée sur les contribuables de demain.

Environnement, territoire, infrastructures

- De nombreuses bases légales ont été créées après l'adoption, en 1983, de la Loi sur la protection de l'environnement. Les structures d'exécution et les instruments mis en place garantissent aujourd'hui un niveau de protection de l'environnement élevé dans tout le pays.
- La Suisse s'est dotée d'une législation climatique et énergétique conforme aux principes du développement durable et respectant les exigences formulées dans le Protocole additionnel de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- Des conceptions et des stratégies se référant explicitement au développement durable ont été élaborées sur la base de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 1979 («Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse» en 1996, «Projet de territoire Suisse» version provisoire de 2011).
- De nombreuses mesures ont été adoptées afin que les principes du développement durable fassent partie intégrante de la politique des transports et des infrastructures, par exemple à travers un effort de promotion accru des transports publics dès le début des années 1990, ou avec l'introduction de la Redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) en 2001. Aujourd'hui, le processus de planification des projets d'infrastructure de transport prévoit systématiquement une évaluation de la durabilité.

Relations internationales

- Le Rapport sur la politique extérieure 2000 a défini la stratégie du Conseil fédéral qui est encore valable aujourd'hui dans les relations entre la Suisse et le reste du monde. Outre son objectif directeur qui est de préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse, cette stratégie comprenait cinq objectifs sectoriels couvrant les trois dimensions du développement durable que sont l'économie (sauvegarder les intérêts de l'économie suisse, soulager les populations dans le besoin et lutter contre la pauvreté), la société (promouvoir le respect des droits de l'homme et la démocratie, promouvoir la coexistence pacifique des peuples) et l'écologie (préserver les ressources naturelles).
- La politique de coopération au développement vise premièrement à soutenir les pays pauvres dans leur propre effort de lutte contre la pauvreté. Elle doit aussi contribuer à la maîtrise des risques planétaires qui ont une influence sur les possibilités de développement des pays pauvres, notamment à travers des programmes innovateurs visant à apporter des solutions dans les domaines du climat, de la sécurité alimentaire ou de l'accès à l'eau potable. La politique de coopération tient également compte de l'adaptation aux changements environnementaux dans les programmes bilatéraux de lutte contre la pauvreté. La Suisse joue également de son influence dans les instances financières internationales ainsi que dans les organisations multilatérales. Elle tisse des alliances avec les pays qui comptent, afin de faire progresser les principes du développement durable à l'échelle internationale. Le Conseil fédéral souligne lui-même, dans son Rapport sur la politique extérieure 2010, le lien étroit entre la politique de développement et la politique environnementale.
- Le 28 février 2011, les Chambres fédérales ont décidé d'augmenter les moyens financiers alloués à l'aide publique au développement pour les années 2011 et 2012. Le but poursuivi est que l'aide publique au développement atteigne progressivement 0,5% du revenu national brut (RNB) d'ici 2015.
- La coopération économique au développement contribue aussi au développement durable des pays partenaires, par exemple à travers une politique de promotion commerciale qui incite ces pays à s'engager en faveur de la création et de l'application de standards privés, volontaires, en matière de développement durable.

2.3 Développement durable dans les cantons et les communes

En raison du système très décentralisé propre à la Suisse, les collectivités locales (cantons et communes) jouent un rôle de tout premier plan dans la mise en œuvre du développement durable, surtout en comparaison de leurs homologues étrangers. De ce fait, une très grande importance est accordée à la collaboration verticale entre la Confédération, les cantons et les communes, afin de garantir l'ancrage du développement durable à tous les échelons organiques de l'Etat.

Le nombre des cantons et des communes qui se sont engagés explicitement, sous différentes formes, en faveur du développement durable n'a cessé de croître depuis le début des années 1990. A fin novembre 2011, seize cantons sur vingt-six s'étaient

En raison du système très décentralisé propre à la Suisse, les collectivités locales jouent un rôle de tout premier plan dans la mise en œuvre du développement durable, surtout en comparaison de leurs homologues étrangers.

par exemple dotés d'une stratégie et d'instruments de promotion du développement durable, et 220 communes avaient mis en place des actions du type Agenda 21 visant à la mise en œuvre du développement durable. Cela représente environ 9% des communes du pays et, puisque presque toutes les grandes villes en font partie, près de 32% de la population suisse.

La Confédération apporte une aide ciblée aux actions et projets locaux relevant du développement durable.

La Confédération apporte une aide ciblée aux actions et projets locaux relevant du développement durable, principalement par le biais d'une assistance logistique et technique, mais également en mettant en place des activités dont le but est de créer des réseaux entre les différents acteurs locaux. En complément, des moyens financiers limités sont mis à disposition pour soutenir des actions et des projets dans le domaine du développement durable (voir également chapitre 4.3). Créé en 2001, le Forum du développement durable réunit deux fois par an des représentants de la Confédération, des cantons et des communes et a pour but de faciliter l'échange d'informations et le réseautage dans le domaine du développement durable. L'éventail des thèmes abordés lors de cette manifestation n'a d'ailleurs cessé de s'élargir (p.ex. développement territorial, tourisme, formation, promotion économique).

Les cantons et les communes – et parfois aussi des régions, voire des quartiers – sont parvenus à réaliser des progrès en matière de développement durable dans différents domaines de la politique et dans un nombre croissant de secteurs, comme les marchés publics, l'énergie ou les écoquartiers.

Enfin, à travers la communication concernant sa Stratégie pour le développement durable, la Confédération exerce une influence indirecte sur les cantons et les communes, qui sont incités à utiliser cette Stratégie comme cadre de référence dans leurs propres activités.

2.4 Implication de l'économie privée et de la société civile

Les entreprises helvétiques figurent parmi les pionniers de l'économie privée à s'être engagés en faveur du développement durable. Le «World Business Council for Sustainable Development» (WBCSD), qui a aujourd'hui son siège à Genève, a ainsi vu le jour en 1991 sous l'impulsion de grands noms de l'économie suisse. La Suisse dispose aussi d'organisations économiques tournées vers le marché national, à l'instar des associations «Öbu – Le réseau pour l'économie durable» et swisscleantech, qui œuvrent avec compétence à la promotion des efforts du secteur privé dans le domaine du développement durable. Un grand nombre d'entreprises suisses se sont en outre engagées sur la voie d'une production durable. Les plus grands distributeurs du commerce de détail sont par exemple les plus fervents promoteurs de produits labellisés «durables».

Un grand nombre d'entreprises suisses se sont en outre engagées sur la voie d'une production durable.

Grâce aux mesures volontaires prévues par la Loi sur le CO₂, les entreprises helvétiques apportent une contribution importante à la réalisation des objectifs de protection du climat que la Suisse s'est fixés. La norme de management environnemental ISO 14001 est aussi très répandue dans le pays: en 2007, 1700 entreprises suisses étaient certifiées, pour 130 000 dans le monde entier. La diffusion de cette norme est d'ailleurs beaucoup plus élevée en Suisse que dans d'autres pays de taille compa-

nable. La plupart des grandes entreprises de Suisse participent au Pacte mondial des Nations Unies. Des entreprises du pays participent aussi à d'autres initiatives sectorielles comme le code de déontologie «Clean Clothes Campaign (CCC)» de l'industrie textile, la «Business Social Compliance Initiative (BSCI)» du commerce de détail ou l'initiative «Responsible Care» de l'industrie chimique. La présentation de rapports sur le développement durable est aussi une pratique largement diffusée dans le tissu économique suisse et aujourd'hui, la plupart des grandes entreprises ainsi que de nombreuses PME utilisent cet instrument de communication.

Tout comme les entreprises, les organisations actives dans le social, l'aide au développement ou la protection de l'environnement, de même que le monde scientifique, multiplient les efforts et les activités en relation avec le développement durable (voir également chapitre 4.4).

2.5 Bilan global

Quels ont été les effets de ces nombreuses activités, déployées à différents niveaux et par différents acteurs ? Le Monitoring du développement durable (MONET), qui suit l'évolution en Suisse depuis le début des années 1990 au moyen d'environ 75 indicateurs⁹ permet de tirer un bilan global et montre les progrès qui ont été réalisés.

Toutefois, il apparaît tout aussi clairement que le chemin à parcourir sera encore long. Le monitoring a montré que les prémices d'un développement durable existent dans la plupart des domaines, mais que des tendances contradictoires se dessinent : la hausse de la productivité du travail ne s'accompagne par exemple que d'une lente diminution des inégalités entre femmes et hommes, tant en termes de statut professionnel que de revenu. L'amélioration du rendement énergétique dans l'économie est une bonne nouvelle en soi, mais dans le même temps la consommation totale d'énergie s'accroît.

Le monitoring a montré que les prémices d'un développement durable existent dans la plupart des domaines, mais que des tendances contradictoires se dessinent.

Une autre contradiction réside dans le fait que la Suisse se comporte tout à fait en accord avec les règles du développement durable dans des domaines qui ne concernent que notre pays, tandis qu'elle en néglige d'autres qui ont des implications globales. Ainsi, la qualité de l'air et de l'eau ne cesse de s'améliorer en Suisse, tandis que les émissions de CO₂, qui affectent le système climatique planétaire, sont tout juste en voie de stabilisation. Sous l'effet de la restructuration de l'économie et de la délocalisation de la production industrielle, une grande partie de la pollution est «exportée», si bien qu'aujourd'hui près de 60% de la pollution imputable à la consommation finale de la Suisse est produite à l'étranger. En ce qui concerne la solidarité internationale, en 2010 la Suisse a décidé d'augmenter à 0,5% d'ici 2015 la part du revenu national brut (RNB) consacrée à l'aide au développement. Ce chiffre reste toutefois inférieur au 0,7% préconisé par les Nations Unies.

Un troisième constat concerne la solidarité intergénérationnelle. Nombreux sont les indices montrant que la situation relativement favorable que nous connaissons actuellement résulte d'une politique préjudiciable aux générations futures : alors que beaucoup de Suisses sont très satisfaits de leur existence en général et de leur vie professionnelle en particulier, 17% des adolescents ne disposent pas des compétences minimales en lecture qui leur permettraient de décider librement de leur avenir. Les Suisses se déclarent aussi très satisfaits de l'environnement naturel et construit

dans lequel ils vivent, mais le prix de cette satisfaction et de l'accroissement de la surface habitable par personne est une forte croissance de la surface urbanisée. Chaque seconde, près d'un mètre carré de précieuses terres arables disparaît, essentiellement sous la pression de l'urbanisation. Le frein à l'endettement et la volonté politique de respecter ce mécanisme ont apporté une contribution remarquable à l'assainissement des finances fédérales et, grâce au bas niveau des taux d'intérêt, ils ont ouvert de nouvelles perspectives financières. Le principal défi auquel la politique budgétaire sera confrontée à plus long terme sera de réussir à concilier la dynamique de croissance propre à certaines dépenses liées (par exemple dans la prévoyance sociale, en raison du vieillissement de la population) avec d'autres nécessités (par exemple l'aménagement et l'entretien des infrastructures de transport), tout en maintenant le financement des prestations de l'Etat à un niveau supportable pour les ménages privés et publics et sans hypothéquer l'avenir des générations futures.

En conclusion, la Suisse est encore loin d'être un pays durable.

En conclusion, la Suisse est encore loin d'être un pays durable. Notre empreinte écologique montre en particulier que nous consommons presque trois fois plus de prestations environnementales et de ressources qu'il ne le faudrait pour pouvoir être durables. A quoi il faut encore ajouter qu'en raison de la croissance rapide des besoins des pays du Sud, surtout des pays émergents, les conflits pour l'accès aux ressources, notamment environnementales, vont s'exacerber. Les pays comme la Suisse vont donc devoir réduire encore plus leur consommation. Globalement, au cours des vingt dernières années, la Suisse a fait d'énormes progrès en direction d'un développement durable, sur le plan institutionnel et dans de nombreux domaines de la politique et de la société. Mais il reste tout de même encore beaucoup à faire.

⁸ Peter Knoepfel, L'ancrage institutionnel du développement durable dans l'administration fédérale et dans trois cantons, working paper de l'IDHEAP 1/2011, Lausanne.

⁹ Voir également chapitre 4.1 et le Rapport sur le développement durable 2012.





3 PLAN D'ACTION 2012-2015

3.1 But et structure du plan d'action

But

Dans la mise en œuvre de sa politique, le Conseil fédéral souhaite passer d'une approche sectorielle à un mode de travail plus transversal. Il s'agit en particulier de traiter sur un pied d'égalité et de manière globale les trois dimensions du développement durable: la responsabilité environnementale, la capacité économique et la solidarité sociale.

Il faut éviter autant que possible les tendances antagonistes comme la compensation de l'éco-efficacité par l'augmentation de la consommation (les effets dits «de rebond») ou la croissance des inégalités dans la satisfaction des besoins des différentes catégories de la population. Enfin, les améliorations en Suisse ne doivent pas se faire au détriment des générations futures ou d'autres groupes de population dans d'autres régions du monde.

Le souhait du Conseil fédéral est d'appliquer les principes du développement durable dans toutes les politiques sectorielles de la Confédération, dans la mesure du possible. Il veut aussi délimiter des axes prioritaires dans un plan d'action. C'est dans cet esprit qu'il a défini des mesures dans plusieurs domaines politiques prioritaires où il estime qu'il y a le plus à faire.

Une logique d'objectifs par paliers

Le plan d'action suit une logique d'objectifs par paliers. Partant d'objectifs généraux (méta-objectifs), le Conseil fédéral a identifié plusieurs défis clés qu'il a définis comme axes d'intervention prioritaires et pour lesquels il a fixé des objectifs, qui ne sont cependant que partiellement quantifiables. Enfin, pour chaque défi clé, il décrit des mesures, qui comprennent elles-mêmes des objectifs spécifiques.

Le Conseil fédéral formule des objectifs généraux pour guider l'action de la Confédération vers un développement durable.

Les objectifs généraux formulés par le Conseil fédéral pour guider l'action de la Confédération vers un développement durable¹⁰ sont les suivants:

- > Lutte contre le réchauffement climatique global et maîtrise des dangers naturels, en particulier par une diminution de la consommation d'énergie et un recours accru aux énergies renouvelables
- > Dissociation de l'augmentation de la productivité de l'économie et de la consommation de ressources et d'énergie, et réorientation des modes de production et de consommation vers le développement durable
- > Utilisation durable des ressources naturelles et réduction qualitative et quantitative des atteintes à l'environnement
- > Garantie d'un accès équitable aux ressources sociales et économiques et amélioration de l'intégration de tous les groupes de population
- > Intensification et augmentation de l'efficacité des contributions à la lutte mondiale contre la pauvreté et à la promotion de la paix

A partir de ces méta-objectifs, le Conseil fédéral a défini dix défis clés stratégiques et prioritaires, qui forment la colonne vertébrale de son plan d'action:

1. Protéger le climat et maîtriser les dangers naturels
2. Réduire la consommation d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables
3. Assurer un développement territorial durable
4. Accroître la productivité de l'économie en la dissociant de la consommation de ressources et d'énergie et réorienter les modes de consommation vers un développement durable
5. Exploiter les ressources naturelles de manière durable
6. Renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'épanouissement culturel et l'intégration, relever les défis démographiques suffisamment tôt
7. Améliorer l'état de santé de la population
8. Prendre ses responsabilités face aux défis planétaires en matière de développement et d'environnement
9. Garantir le financement à long terme des budgets publics et des assurances sociales
10. Mettre à contribution les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation de manière systématique dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable

Ces défis clés et les mesures qu'ils incluent comportent souvent une dimension à la fois nationale et internationale, quoique dans des proportions variables.

Pas un programme de travail sectoriel supplémentaire

Seule une partie des mesures prises par la Confédération dans le domaine du développement durable est répertoriée dans le plan d'action. Ce dernier ne prétend donc nullement à l'exhaustivité. Il ne doit pas non plus être envisagé comme un programme de travail sectoriel supplémentaire. Les mesures décrites sont plutôt un moyen pour fixer des priorités ou pour infléchir des politiques existantes afin qu'elles convergent de plus en plus vers un développement durable. L'activité législative est visée, mais également les projets d'importance stratégique ou encore les priorités dans l'exécution du droit en vigueur, et ce dans tous les domaines susceptibles d'apporter des solutions en vue d'un développement durable. C'est pour cette raison que la mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action est confiée aux différents offices fédéraux concernés et qu'elle est financée par le budget ordinaire (voir chapitre 5).

Les mesures décrites sont un moyen pour fixer des priorités ou pour infléchir des politiques existantes.

Le plan d'action remplit une double fonction. Il présente des mesures qui relèvent de la compétence directe du Conseil fédéral et qui doivent être mises en œuvre par la Confédération. Cependant, il exerce aussi une certaine influence sur d'autres acteurs comme les cantons, les communes, l'économie et la société civile, qui tiennent compte des axes définis par le Conseil fédéral dans leurs propres actions.

Critères de sélection pour qu'une mesure figure dans le plan d'action

Les mesures qui figurent dans le plan d'action ont été sélectionnées sur la base de différents critères et doivent en principe remplir les exigences suivantes :

- > Apporter des solutions à un ou plusieurs défis clés ou thèmes transversaux et pour les conceptions qui en découlent.

- > Nécessiter un soutien ou une intervention à l'échelon du Conseil fédéral.
- > Être intégrales et prendre en compte les trois dimensions du développement durable, soit la responsabilité environnementale, la capacité économique et la solidarité sociale.
- > Avoir un caractère intergénérationnel et aborder des problématiques et des dynamiques à moyen et long terme.
- > Présenter un lien avec des problématiques d'envergure planétaire.
- > Être très innovantes et avoir un caractère pilote, ouvrir de nouvelles voies et être transposables à d'autres domaines.

Mesures en cours et nouvelles mesures

Le plan d'action présente deux types de mesures. Il présente d'abord une vue d'ensemble des activités de la Confédération en rapport avec le développement durable à travers un inventaire des mesures en cours dans les domaines les plus divers. Il s'agit en particulier de mesures déjà adoptées par le Conseil fédéral, voire déjà en phase de réalisation. Toutefois, le plan d'action contient aussi des mesures dites nouvelles, qui devront être adoptées ou mises en œuvre durant la législature 2012-2015. Certaines d'entre elles proposent des approches entièrement nouvelles, d'autres modifient l'orientation de mesures existantes, qui apportent déjà une contribution importante dans l'optique des défis clés identifiés.

Certaines nouvelles mesures proposent des approches entièrement nouvelles, d'autres modifient l'orientation de mesures existantes, qui apportent déjà une contribution importante dans l'optique des défis clés identifiés.

Monitoring des défis clés au moyen d'indicateurs

L'évolution générale des défis clés est suivie et représentée à l'aide d'indicateurs qui ont été définis dans le Monitoring du développement durable (MONET) (voir chapitre 4.1). La mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action est supervisée dans le cadre de contrôles détaillés (voir chapitre 5.2).

Les indicateurs MONET qui sont utilisés dans la présentation du plan d'action se réfèrent toujours aux défis clés et non à des mesures spécifiques. Les appréciations, qui reflètent essentiellement des tendances, sont communiquées à l'aide de trois symboles (positif, neutre, négatif). Les progrès réalisés dans les différents défis peuvent être visualisés de manière interactive dans le « Tableau de bord de la Stratégie pour le développement durable »¹¹.

Les indicateurs ont été validés pour le monitoring en raison de leur fiabilité et de leur pertinence, en particulier parce qu'il existe des séries chronologiques à leur sujet. Les indicateurs provenant d'études ou de relevés uniques ne sont pas pris en compte. Le système MONET est réexaminé et actualisé périodiquement, ce qui peut avoir des répercussions dans le choix d'indicateurs.

3.2 Les défis clés et les mesures

1. Protéger le climat et maîtriser les dangers naturels

Défis et objectifs

Grâce aux travaux scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il n'est plus guère possible de contester que le climat de la planète Terre se réchauffe et que l'humanité y est pour beaucoup. En Suisse aussi, depuis quelques décennies les phénomènes dus au changement climatique s'accroissent : le réchauffement est ici deux fois plus fort que la moyenne mondiale et cela va continuer. La probabilité des vagues de chaleur, des épisodes de fortes précipitations, des crues et des glissements de terrain augmente. Selon le GIEC, pour espérer maintenir l'augmentation de la température en dessous de 2 °C et éviter ainsi de graves effets pour l'humanité, il faudrait que les émissions mondiales de gaz à effet de serre diminuent de 50 à 85 % d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 1990. L'effort attendu de la part du monde industrialisé va cependant beaucoup plus loin (une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % jusqu'en 2050). Mais, toujours selon le GIEC, pour que les émissions commencent à diminuer au plus tard dès 2020, il faudrait prendre des mesures immédiatement.

Jusqu'en 2012, la politique climatique de la Suisse est encadrée par la Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂ (Loi sur le CO₂), qui exige une réduction des émissions de CO₂ énergétique de 10 % par rapport à 1990, et par le Protocole additionnel de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, que la Suisse a ratifiée en s'engageant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 %. Les négociations concernant les objectifs pour l'après 2012, qui se déroulent sous les auspices de la convention sur le climat, sont en cours. Lors de la 17^e Conférence sur le climat qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, la communauté internationale a décidé de créer un nouvel instrument juridique sur la protection du climat d'ici 2015, avec une entrée en vigueur à l'horizon 2020. D'ici là, le Protocole de Kyoto restera en vigueur pour une deuxième période d'engagement. Pour encadrer la future politique climatique de la Suisse, le Conseil fédéral a adopté, le 26 août 2009, un Message relatif à la révision de la loi sur le CO₂ qui prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport à leur niveau de 1990 entre 2013 et 2020 et qui devrait remplacer la loi actuelle au 1^{er} janvier 2013.

Il faut encore relever que l'on ne peut se limiter à réduire les émissions et qu'il faut une stratégie d'adaptation ciblée en vue de maîtriser les conséquences du changement climatique, car il n'est plus possible d'empêcher ce changement. Dans le meilleur des cas, on ne pourra que le limiter et atténuer ses effets sur la santé, les dangers naturels, la biodiversité, l'économie des eaux, l'agriculture ou encore le tourisme.

Pour encadrer la future politique climatique de la Suisse, le Conseil fédéral a adopté un Message relatif à la révision de la loi sur le CO₂ qui prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport à leur niveau de 1990 entre 2013 et 2020.

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Intensité de CO ₂ du trafic individuel motorisé	→	→	+
Intensité de CO ₂	→	→	+
Emissions de gaz à effet de serre*	→	→	±
Emissions de CO ₂	→	→	±
Indicateur sur l'état de la forêt de protection**			

* Objectif de Kyoto : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 8% par rapport au niveau de 1990, entre 2008 et 2012. ** Les données seront livrées en cours de législature.

Mesures en cours

1a Emissions de CO₂ des voitures de tourisme

Cette mesure, qui est inscrite dans la Loi sur le CO₂, prévoit une diminution des émissions de CO₂ à 130 grammes par kilomètre en moyenne d'ici 2015 pour toutes les nouvelles voitures de tourisme. La première année (2012), 65% des nouveaux véhicules les plus efficaces de chaque importateur devront atteindre cet objectif. A défaut, des sanctions sont prévues pour le constructeur et pour l'importateur. Le produit éventuel de ces sanctions sera restitué à la population.

1b Protection contre les dangers naturels

Il s'agit ici de ramener les risques auxquels sont exposés les personnes, les bâtiments, les infrastructures et d'autres biens matériels dans des proportions acceptables et d'éviter autant que possible l'apparition de nouveaux dangers, grâce à une gestion intégrée des risques (GIR). L'accent est mis sur les données fondamentales concernant les risques et sur la formation, la planification intégrée, la normalisation, les plans d'alarme, l'amélioration des prévisions météorologiques et des prévisions de débit.

Nouvelles mesures

1-1 Politique climatique de la Suisse après 2012

Un train de mesures comprenant des taxes incitatives, l'échange de droits d'émission, des mesures d'encouragement et des prescriptions doit permettre de réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre (mitigation). Le Conseil fédéral souhaite une révision totale de la Loi sur le CO₂ afin de ramener les émissions de gaz à effet de serre au moins 20% en dessous du niveau de 1990 d'ici 2020. Conformément à l'appel du GIEC, les objectifs de réduction devraient être de l'ordre de 50 à 85% d'ici 2050. Pour coordonner les adaptations au changement climatique sur le plan fédéral, le Conseil fédéral élabore une stratégie d'adaptation transversale qui doit permettre de saisir les opportunités liées au changement climatique et à en minimiser les risques.

1-2 Plan d'action Aviation et climat

Un plan d'action suisse «Aviation et changement climatique» verra le jour d'ici le milieu de 2012 et sera ensuite mis en œuvre conformément aux directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'entente avec les membres de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC). L'accent est mis sur l'amélioration de l'efficacité des carburants, afin de permettre une croissance du secteur aérien sans augmentation des émissions de CO₂ en termes absolus.

2. Réduire la consommation d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables

Défis et objectifs

La ventilation des besoins en énergie primaire de la Suisse était en 2010 de 44,8% de pétrole, 23,1% de combustible nucléaire, 11,3% d'énergie hydraulique, 10,6% de gaz naturel et 10,2% d'agents énergétiques tiers. La part du solaire, de l'éolien, du biogaz, des biocarburants et de la géothermie atteignait à peine 1,4%. Au niveau mondial, 80% des besoins en énergie primaire sont couverts par des ressources non renouvelables. Le système énergétique actuel repose donc toujours en très grande partie sur des ressources de ce type, ce qui a d'énormes conséquences pour le climat et l'environnement. Cela pose aussi des défis majeurs en termes de sécurité de l'approvisionnement, avec toutes sortes de questions géopolitiques à la clé.

La consommation d'énergie peut être qualifiée de durable lorsque les besoins de l'économie et de la société peuvent être satisfaits par une utilisation rationnelle de l'énergie, avec une consommation de ressources sensiblement réduite et en recourant autant que possible à des sources d'énergie renouvelables. Selon l'article 89 de la Constitution fédérale, qui fixe le cadre de la politique énergétique du pays, et la Loi sur l'énergie, la Confédération et les cantons doivent s'employer, dans le cadre de leurs compétences respectives, à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie. Une planification transversale doit permettre d'anticiper les conflits d'objectifs avec certaines politiques de protection, comme la conservation de la diversité biologique et paysagère et la protection des eaux.

La consommation d'énergie peut être qualifiée de durable lorsque les besoins de l'économie et de la société peuvent être satisfaits par une utilisation rationnelle de l'énergie, avec une consommation de ressources sensiblement réduite et en recourant autant que possible à des sources d'énergie renouvelables.

La «société à 2000 watts» est une vision à long terme. Il serait possible de réduire les besoins en énergie primaire d'environ deux tiers en améliorant considérablement l'efficacité énergétique, en soutenant systématiquement les énergies renouvelables, et en encourageant de nouveaux modes de vie et de travail qui sont moins gourmands en énergie et offrent une meilleure qualité de vie. Trois quarts des besoins pourraient alors être couverts par des agents renouvelables et les émissions annuelles de gaz à effet de serre seraient réduites à une tonne de CO₂ par personne et par année.

La politique qui permettra de réaliser ces objectifs devra relever un énorme défi supplémentaire, qui fait suite à la décision de sortir du nucléaire prise par le Conseil

fédéral au lendemain de la catastrophe de Fukushima. La consommation et la production efficaces de courant électrique d'origine renouvelable, dans des proportions telles que l'on puisse se passer de centrales nucléaires, vont en effet nécessiter toute une série de réorientations de fond.

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Consommation finale d'énergie par personne	↘	↘	+
Energie renouvelable	↗	↗	+
Dépendance énergétique	↘	↗	-
Intensité énergétique	↘	↘	+
Consommation finale d'énergie pour les transports	↘	→	±

Mesure en cours

2a Programme SuisseEnergie

SuisseEnergie est un programme d'action en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Il offre à la Confédération, aux cantons, aux communes, aux organisations environnementales, aux organisations de consommateurs et à d'autres acteurs importants de l'économie un cadre pour sceller des partenariats et pour réaliser ensemble des mesures volontaires. Le programme se distingue par la définition de nouvelles priorités thématiques pour la période 2011-2020, au cours de laquelle la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie devra s'accroître pour atteindre au minimum 50%.

Nouvelle mesure

2-1 Stratégie énergétique 2050

Suite à la décision du Conseil fédéral concernant la sortie du nucléaire, la stratégie énergétique de la Confédération doit être entièrement révisée. La nouvelle version contiendra un plan d'action de grande envergure qui mettra encore plus sur l'efficacité énergétique et sur le développement des énergies renouvelables. Au besoin, ces mesures devront aussi pouvoir être complétées par la production d'électricité d'origine fossile (installations à couplage chaleur-force, centrales à gaz à cycle combiné) et par des importations. Enfin, les réseaux électriques doivent être rapidement réaménagés et la recherche énergétique doit être renforcée.

3. Assurer un développement territorial durable

Défis et objectifs

Les objectifs du développement territorial durable ont été définis dans les «Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse» de 1996, qui sont toujours valables, et sont reprises dans le «Projet de territoire Suisse» qui devrait remplacer les grandes lignes dès 2013 et dont la gestation est déjà bien avancée. Un développement polycentrique du territoire est préconisé, avec des habitats compacts, peu gourmands en surfaces et répartis sur l'ensemble du territoire. Cela doit permettre de coordonner toutes les exigences en rapport avec l'utilisation du sol, et plus précisément les exigences économiques (p.ex. conditions d'implantation pour l'économie, infrastructures disponibles, développement équilibré des régions, desserte), sociales (zones d'habitat et de détente attrayantes et de qualité, protection contre les dangers naturels) et écologiques (utilisation mesurée du sol, développement de paysages ruraux de valeur, conservation des espaces naturels subsistants).

Un développement polycentrique du territoire est préconisé, avec des habitats compacts, peu gourmands en surfaces et répartis sur l'ensemble du territoire.

Comme le montrent de nombreuses études et analyses, le développement territorial n'est pas encore conforme à cette vision et ne peut donc pas être qualifié de durable. Les signes les plus nets en sont toujours la consommation du sol, à peine ralentie, au rythme d'un recul de près d'un mètre carré de terres arables par seconde, ainsi que le morcellement et le mitage continu du paysage. La dégradation progressive du paysage entraîne une diminution de la biodiversité, de la capacité de régénération des ressources naturelles ainsi que de la qualité de vie et du potentiel pour les activités de détente, de loisirs et de tourisme. La comparaison entre la statistique suisse de la superficie 2004/2009 et les deux précédents relevés montre qu'en 24 ans, la surface d'habitat a augmenté de 23 %, principalement aux dépens des surfaces agricoles qui ont diminué de 5 %. Parmi les causes de cette évolution, il faut citer le bien-être économique (augmentation de la superficie nécessaire par habitant) et les changements sociétaux (progression des ménages unipersonnels), sans oublier la croissance démographique avec une population qui atteint presque 8 millions d'habitants sous l'effet de l'immigration. C'est l'un des plus grands défis à relever dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La mobilité est l'épine dorsale du développement territorial. Une politique des transports durable doit permettre de satisfaire les besoins de mobilité de la population et de l'économie et assurer une desserte adéquate des régions, tout en réduisant l'impact du trafic sur les personnes et sur l'environnement. L'efficacité environnementale des transports s'est améliorée au cours des dernières décennies. Le renversement de tendance n'est toutefois pas encore suffisant en ce qui concerne la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Ces dernières années, la répartition modale, c'est-à-dire la répartition entre trafic individuel motorisé, transports publics et mobilité douce, s'est légèrement modifiée au profit des deux derniers modes de transport. Grâce à d'importants investissements, la part des transports publics dans le transport de personnes a atteint 21 %, ce qui est plus qu'au milieu des années 1980 (16 %), mais encore beaucoup moins que la part du trafic individuel motorisé, dont les infrastructures ont aussi bénéficié d'améliorations. Le volume de trafic continue d'augmenter au rythme du produit intérieur brut, et même plus rapidement en ce qui concerne le transport de marchandises.

Il faut donc intensifier les efforts en faveur d'une utilisation mesurée du sol et favoriser la densification urbaine. L'objectif de référence serait une stabilisation de la surface bâtie à 400 m² par habitant. Il faut aussi garantir un développement équilibré des régions du pays et maintenir un système de transports qui réponde aux besoins de l'économie et de la population, tout en réduisant les effets négatifs du trafic sur la population, l'environnement et l'économie.

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Surface d'habitat et d'infrastructure	→	↗	—
Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant	→	↗	—
Répartition modale du transport de personnes	↗	↗	+
Personnes exposées au bruit (du trafic)	↘	↗	—
Intensité du transport de marchandises	↘	↗	—

Mesures en cours

3a Renforcement des transports publics

L'attractivité du transport ferroviaire doit être accrue, ou au moins stabilisée, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. Pour atteindre cet objectif, il faut concevoir des plans d'aménagement des infrastructures, en garantir le financement à long terme, assurer un accès non discriminatoire au réseau trans-européen de transport de fret et atteindre l'objectif de la politique de transfert modal.

3b Plan de mesures pour la mobilité douce

La mobilité douce s'est solidement établie comme le troisième pilier du transport de personnes. Le plan de mesures visant à améliorer les conditions cadre de la mobilité douce et à encourager ce mode de déplacement doit être mené à terme et concrétisé.

3c Mobilité innovatrice et trafic de loisirs

Le Conseil fédéral encourage une mobilité durable par des mesures ciblées. A travers la stratégie pour le trafic de loisirs, il génère des incitations et crée des offres attractives dans cet important segment de trafic. Enfin, le Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable apporte son soutien à des projets de mobilité prometteurs qui complètent la politique fédérale en matière d'infrastructures de transport.

3d Développement de la politique d'agglomération

La politique d'agglomération de la Confédération contribue depuis 2001 à un développement durable des villes et des agglomérations. Jusqu'à présent, elle était principalement axée sur la coordination entre urbanisation et transports et sur l'amélioration de la collaboration institutionnelle au sein des agglomérations et entre les différents échelons organiques de l'Etat. Une réflexion sur le développement de cette politique va être menée jusqu'à fin 2014, dans le

but d'élargir, d'optimiser et de consolider ses champs d'action thématiques à partir de 2016.

Nouvelles mesures

3-1 Révision de la Loi sur l'aménagement du territoire

Pour relever les défis qui se posent dans le domaine de l'aménagement du territoire, le Conseil fédéral veut réviser la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire par étapes. Il a déjà adopté et transmis au Parlement une première révision partielle consacrée aux dimensions et à la localisation des zones à bâtir. Dans un deuxième temps, il veut aborder d'autres questions centrales en rapport avec le développement territorial durable et les régler dans la loi. Il s'agit par exemple de définir les exigences minimales auxquelles les plans directeurs cantonaux doivent répondre, d'améliorer la coordination intercommunale et intercantonale, de mieux coordonner l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, ou de fixer des critères de développement territorial ou de structure territoriale favorisant les économies d'énergie. En complément aux mesures législatives, il veut aussi examiner des instruments incitatifs d'économie de marché pour encourager une utilisation parcimonieuse du sol.

3-2 Mobility pricing

La croissance de la mobilité et les problèmes de transport qu'elle entraîne dans les agglomérations, dans le trafic ferroviaire et sur les routes nationales devront aussi être maîtrisés. Cela nécessite toutefois un financement solide et durable des infrastructures de transport. Le but de la tarification de la mobilité, ou «mobility pricing», est de garantir un financement suffisant et à long terme des infrastructures de transport, d'influer sur la demande de mobilité afin de lisser les pointes de trafic et enfin d'internaliser les coûts externes. Cela doit permettre d'éviter les investissements destinés à supprimer les goulots d'étranglement ou à tout le moins de pouvoir les reporter. Il s'agirait ici de remplacer les taxes de transport actuelles par des émoluments variables et individualisés pour l'utilisation du réseau, qui seraient perçus auprès des usagers primaires des infrastructures de transport.

4. Accroître la productivité de l'économie en la dissociant de la consommation de ressources et d'énergie et réorienter les modes de consommation vers un développement durable

Défis et objectifs

Le passage à une «économie verte» a été postulé dans le contexte de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012 (Rio+20). Le Conseil de l'OCDE au niveau des ministres a adopté quant à lui une stratégie pour la «croissance verte» en 2011. Dans les deux cas, il est question de promouvoir le développement socio-économique tout en réduisant la consommation de ressources et de biens environnementaux en termes absolus. Le passage à une

La fabrication et la consommation des biens (marchandises, prestations de services, ouvrages) devront être réorientées de façon à pouvoir satisfaire à des critères économiques, écologiques et sociaux de haut niveau sur l'ensemble de leur cycle de vie.

économie hautement productive, fondée sur la connaissance et à faible intensité de ressources doit être soutenu par un large éventail de politiques, à commencer par la formation, la recherche et l'innovation, la fiscalité, la politique de la concurrence, la politique du marché du travail ou encore la politique des infrastructures. Les modèles de production et de consommation devront être réorganisés. La fabrication et la consommation des biens (marchandises, prestations de services, ouvrages) devront être réorientées de façon à pouvoir satisfaire à des critères économiques, écologiques et sociaux de haut niveau sur l'ensemble de leur cycle de vie. Tout cela débouchera sur des économies de coûts, mais également sur une baisse des coûts externes, par exemple dans le secteur de la santé publique.

Les consommateurs peuvent apporter une contribution significative à ce processus par le biais de la demande de produits durables. La Confédération elle-même, par son mode de consommation, est appelée à montrer l'exemple. Elle peut, dans le cadre des marchés publics, exiger la livraison de produits et d'ouvrages fabriqués dans le respect des critères de rentabilité, de protection de l'environnement, de protection de la santé et de responsabilité sociale.

Le partenariat et la coopération entre l'Etat, l'économie, la société et la recherche sont très importants lors de la définition et de la réalisation des mesures. Dans ce contexte, les entreprises doivent être responsabilisées et encouragées à mieux tenir compte des exigences du développement durable dans leurs activités (responsabilité sociale des entreprises). Cela se réalisera notamment par le biais de stratégies de gestion axées sur le développement durable, de produits et de méthodes de production durables, ou encore de normes et de standards dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale. L'objectif global est de donner des impulsions plus soutenues à l'innovation, par le biais d'incitations et par la mise en place de conditions cadre appropriées, afin de favoriser une mutation structurelle de l'économie vers un développement durable.

L'une des principales exigences est que les prix de l'énergie, de la mobilité, de la gestion des déchets, de l'utilisation du territoire et de la consommation des ressources reflètent les coûts véritables. Pour atteindre cet objectif, il faut supprimer les subventions non durables et internaliser les coûts externes. La vérité des coûts incite à accroître l'efficacité écologique, ce qui peut aussi permettre d'économiser des coûts. Elle guide le progrès technique vers les produits durables et une optimisation des processus allant dans le sens du développement durable. Tout un potentiel qu'il appartiendra aux économies du XXI^e siècle de développer et d'exploiter.

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Revenu disponible	↗	➡	±
Ensemble des besoins matériels	↘	↗	-
Intensité matérielle	↘	↘	+
Consommation de produits bio	↗	↗	+
Déchets urbains	↘	↗	-

Mesures en cours

4a Construction durable

Avec des investissements de l'ordre de 57 milliards de francs par an, dont un tiers dans le secteur public, la construction occupe une place centrale et doit de ce fait évoluer conformément aux lignes directrices de la présente Stratégie. Pour cibler le soutien apporté aux nombreuses activités qui relèvent de la construction durable, la Confédération encourage la création d'un réseau pour la construction durable en Suisse ainsi que la mise au point d'une norme pour la construction durable, fondée sur une conception très large du développement durable. Elle acquiert par ailleurs des prestations de construction et des ouvrages qui satisfont à des critères économiques, écologiques et sociaux de haut niveau sur l'ensemble de leur cycle de vie, exerce une influence sur les normes et réglementations du secteur de la construction dans la mesure de ses compétences, et gère enfin son immense portefeuille immobilier selon les critères du développement durable.

4b Politique intégrée des produits

La consommation des ressources et les incidences négatives de la production et de la consommation sur les produits doivent être systématiquement réduites. Des conditions de travail décentes et plus équitables doivent être créées. A cette fin, la Confédération soutient des mesures visant à fermer les cycles de matériaux et à développer les écobilans. Elle contribue à l'amélioration des informations sur l'impact environnemental des produits. Dans le cadre des marchés publics, elle veille aussi à ce que les biens et services acquis répondent à des critères économiques, écologiques et sociaux de haut niveau sur l'ensemble de leur cycle de vie.

4c Développement de la politique agricole

Dans le cadre de la politique agricole 2014-2017, le Conseil fédéral veut relancer la production agricole, accroître les prestations écologiques et améliorer le revenu de la population paysanne. L'élément central de cette politique est le développement du système des paiements directs, avec des subventions ciblées sur la promotion des modes de production particulièrement en accord avec la nature et respectueux de l'environnement et des animaux.

4d Masterplan Cleantech

Le Masterplan Cleantech a pour but de renforcer la capacité d'innovation de l'économie suisse en regroupant les forces et en coordonnant mieux les différents acteurs du secteur. La Confédération a défini et réalisera différentes mesures qui peuvent être regroupées en cinq champs d'action (recherche et transfert de savoir et de technologie, régulation, marchés internationaux, conditions générales, formation et formation continue). Dans le cadre de leurs compétences respectives, cantons, hautes écoles et économie sont invités à concrétiser les recommandations formulées dans le Masterplan, en coordination avec la Confédération. Un processus de monitoring et des rapports périodiques doivent montrer le degré de réalisation et permettre d'identifier les domaines où des interventions sont encore nécessaires.

4e Entrepreneuriat responsable

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est une contribution volontaire de l'économie au développement durable. L'Etat joue ici un rôle complémentaire. Dans cet esprit, le Conseil fédéral veut apporter un soutien à l'entrepreneuriat

responsable dans certains domaines comme la sensibilisation des entreprises, l'élaboration de lignes directrices et de standards pour la mise en œuvre de la RSE ou encore la diffusion de la RSE dans les pays en développement ou en transition.

4f Politique touristique durable

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance pour la place touristique suisse, le Conseil fédéral veille tout particulièrement à la prise en compte des principes du développement durable. Lors du bilan de la branche touristique suisse qui doit être dressé en 2014, il est prévu de mettre en évidence les effets économiques, écologiques et sociaux des mesures prévues dans la stratégie.

Nouvelles mesures

4-1 Promotion d'une industrie agroalimentaire durable

Le Conseil fédéral s'engage en faveur d'une industrie agroalimentaire durable sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur, de la production à la valorisation des déchets alimentaires. Sur le plan national, il veut définir une stratégie de qualité intégrée. Sur le plan international, la Confédération apporte une aide spécifique à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre de l'élaboration du Programme pour l'encouragement d'une économie agricole et alimentaire durables. La promotion d'une industrie agroalimentaire durable passe également par la définition d'une stratégie prospective sur la santé animale.

4-2 Technologies de l'information et de la communication et développement durable

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont porteuses de grandes opportunités mais aussi de risques pour le développement durable. Le Conseil fédéral souhaite en priorité mettre l'accent sur le secteur spécifique de l'utilisation efficace des ressources et de l'efficacité énergétique des TIC. Il attache donc une importance particulière à ces aspects dans le cadre des marchés publics et de l'optimisation des processus et systèmes TIC au sein de l'administration fédérale. Il se concerte avec les cantons, les villes, les communes et l'économie privée afin d'élargir le potentiel d'économies d'énergie et de ressources. Il veut aussi promouvoir la recherche et le suivi sur la consommation d'énergie des TIC, sur le remplacement des matériaux rares qui entrent dans la fabrication des TIC et sur l'extension du recyclage afin de fermer les cycles de matériaux. Enfin, au sein de l'administration les possibilités de substitution par des TIC doivent être examinées systématiquement et les conditions juridiques, organisationnelles et techniques doivent être créées pour permettre leur utilisation et favoriser l'adhésion des usagers.

5. Exploiter les ressources naturelles de manière durable

Défis et objectifs

Certaines ressources naturelles comme la biodiversité ou la forêt fournissent des prestations indispensables au développement économique et social. La diversité biologique est un élément fondamental de la vie humaine. En Suisse, de nombreuses espèces menacées ne sont plus présentes qu'en petit nombre et à quelques endroits seulement. La protection, la revalorisation et l'interconnexion des sites n'ont vraiment démarré qu'au cours des vingt dernières années. Mais ces territoires protégés sont encore trop exigus et leur qualité est insuffisante pour préserver les espèces menacées sur le long terme. Plusieurs bases et instruments ont déjà été mis en place pour conserver la diversité biologique en Suisse (p.ex. inventaires de biotopes, listes rouges, monitoring de la biodiversité, compensation écologique).

Les paysages créent les conditions territoriales de la biodiversité. Ils assurent la capacité de régénération des ressources naturelles renouvelables, c'est-à-dire la fonctionnalité des écosystèmes. La qualité du paysage est également un fondement de la qualité de vie et du pouvoir d'attraction des sites. Les forêts jouent un rôle central en tant que source de matières premières, habitat pour la faune et la flore, lieu de sédimentation pour les émissions à effet climatique, espace de vie et de travail, zone de détente, filtre à eau, protection et stabilisant pour les écosystèmes. Alors qu'au niveau mondial il est prioritaire de protéger les forêts contre la surexploitation, en Suisse le potentiel de production de la forêt est sous-exploité. Dans l'optique de la politique énergétique et climatique, il serait donc judicieux de valoriser la filière du bois indigène en exploitant davantage cette matière première et cette source d'énergie. L'eau a une fonction écologique importante, mais aussi des fonctions économiques et sociales en rapport avec l'exploitation de l'énergie hydraulique et de l'eau potable. Il faut donc rester vigilant dans ce domaine aussi.

Alors qu'au niveau mondial il est prioritaire de protéger les forêts contre la surexploitation, en Suisse le potentiel de production de la forêt est sous-exploité.

Les atteintes à l'environnement telles que la pollution des eaux par les composés chimiques et les hormones, la pollution de l'air par les poussières fines et la pollution du sol par les métaux lourds, ainsi qu'une approche sûre et durable des produits chimiques et des déchets dangereux sont également des enjeux majeurs.

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Population des oiseaux nicheurs	↗	↗	+
Morcellement du paysage	↘	→	±
Qualité écologique de la forêt	↗	↗	+
Concentration de phosphore dans les lacs	↘	↘	+
Concentration de particules fines	↘	↘	+

Mesures en cours

5a Politique forestière 2020 et politique de la ressource bois

La forêt couvre un tiers de la superficie de la Suisse. Le Conseil fédéral veut pourvoir à une gestion durable des forêts afin de garantir l'exploitation et la protection de l'écosystème forestier. Il veut aussi créer des conditions générales favorisant l'innovation et l'efficacité dans l'économie forestière et dans l'industrie du bois. Le Conseil fédéral concrétise ses objectifs et les axes stratégiques de sa politique dans la politique forestière 2020 et dans la politique de la ressource bois.

5b Développement de la politique en matière de produits chimiques

Le Conseil fédéral veut conclure un accord bilatéral avec l'Union européenne (UE) sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH). Son but est que la Suisse soit intégrée dans les procédures d'exécution communes et que les entreprises helvétiques aient accès à un système d'enregistrement centralisé pour leurs substances chimiques. Par ailleurs, la Suisse introduira le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) d'ici 2015 en adaptant sa législation au règlement CLP de l'UE (Classification, Labelling, Packaging).

5c Promotion d'une politique intégrée du paysage

Afin de garantir la conservation des qualités paysagères sur le long terme ainsi que leurs prestations en faveur de la société, il faut renforcer – sur le plan fédéral – les objectifs contraignants définis dans la Conception paysage suisse (CPS). Cela doit favoriser la mise en place d'une politique intégrée du paysage qui soit cohérente avec les différentes politiques qui affectent le territoire, comme l'aménagement du territoire, l'énergie, les transports ou l'agriculture. Par cette approche, la Confédération contribue à une gouvernance multiniveaux de la politique du paysage en collaboration avec les cantons.

Nouvelle mesure

5-1 Stratégie Biodiversité Suisse

Le but de la Stratégie Biodiversité Suisse est que la biodiversité soit riche et résiliente, c'est-à-dire capable de réagir aux changements. Les objectifs formulés doivent être pris en compte dans toutes les politiques sectorielles. Cette stratégie énonce dix objectifs stratégiques parmi lesquels le maintien des aires protégées et des aires de mise en réseau, l'exploitation durable de la ressource, le développement de la biodiversité dans l'espace urbain et sa prise en compte dans la mesure du bien-être national, et le renforcement des engagements internationaux pris par la Suisse dans ce domaine.

6. Renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'épanouissement culturel et l'intégration, relever les défis démographiques suffisamment tôt

Défis et objectifs

Un développement sociétal durable se fonde sur une société solidaire et équitable. Or de nombreux éléments menacent aujourd'hui la cohésion sociale, comme la répartition inégale des revenus ou la pauvreté. D'autres risques potentiels pour la cohésion sociale sont la peur des conséquences possibles de l'immigration – régulière ou clandestine –, du pluralisme culturel, d'une individualisation rampante et d'une tendance à l'individualisme, de l'évolution des modèles familiaux, ou encore des tensions idéologiques ou religieuses.

Le développement durable et l'épanouissement culturel se nourrissent mutuellement. L'épanouissement social et culturel de l'individu est un but majeur du développement humain. Toute action politique doit donc tenir compte du facteur culturel. Mais au-delà de cette vision globale, un développement social et sociétal durable requiert des actions spécifiques dans les domaines de la création culturelle et de la sauvegarde du patrimoine culturel. A cet égard, l'encouragement fédéral de la culture joue un rôle très important, sans préjudice des compétences des cantons. Cette politique postule et concrétise la promotion et la médiation de la diversité culturelle ainsi que l'accès à la culture pour tous les milieux et les groupes d'âges de la population.

Selon les scénarios de l'évolution démographique de l'Office fédéral de la statistique, la croissance démographique de la Suisse devrait rester soutenue sous l'effet des mouvements migratoires. La politique d'intégration offre un certain nombre d'instruments pour relever les défis liés à cette évolution, mais il faudra aussi intervenir par le biais du développement territorial. Par exemple en mettant l'accent sur une densification de qualité dans le milieu bâti ou sur la construction de logements à loyer modéré.

Le vieillissement de la population pose un défi particulier en ce sens qu'à moyen et long termes il va créer des tensions au sein du système de sécurité sociale et dans la politique sociale. Le rapport de dépendance des personnes âgées (personnes de 65 ans et plus par rapport aux personnes de 20 à 64 ans) passera, au cours des prochaines décennies, de 28 % (en 2010) à environ 39 % (en 2030). Il faut donc adapter le système de prévoyance à l'évolution démographique, sans reporter la charge financière sur les générations futures. Nous devons nous préparer à une « société à quatre générations » et à l'avenir, la politique devra privilégier les approches qui exploitent le potentiel de chaque génération et renforcent globalement les relations intergénérationnelles.

Si l'on veut éviter que des personnes ne tombent dans le piège de la pauvreté, il faut rapidement renforcer la coordination entre les prestations sociales financières et les prestations publiques – celles ressortissant notamment aux politiques de l'emploi, des étrangers, de la santé, du logement, de la famille, de la formation et de la fiscalité. L'intégration pose encore d'autres défis, en particulier dans le domaine de l'égalité des chances pour les personnes issues de la migration. Il faut aussi renforcer le capital social, soit la somme des facteurs qui favorisent la vie en communauté, la confiance mutuelle et donc le développement de la société. L'intégration de la

Le vieillissement de la population pose un défi particulier en ce sens qu'à moyen et long termes il va créer des tensions au sein du système de sécurité sociale et dans la politique sociale.

L'Etat doit créer des conditions cadre favorables à l'égalité des chances et à la participation à la vie sociale.

population étrangère résidente est une priorité. La connaissance mutuelle des cultures qui coexistent en Suisse est un facteur déterminant pour la cohésion du pays. Il faut réduire les problèmes liés au manque d'intégration et minimiser les coûts qui en résultent : les personnes mal intégrées socialement ou professionnellement sont davantage exposées au chômage, à la pauvreté, à la maladie, aux dépendances et à la criminalité. L'Etat doit créer des conditions cadre favorables à l'égalité des chances et à la participation à la vie sociale.

Les réformes en cours dans le domaine des assurances sociales sont capitales dans l'optique de la cohésion sociale, notamment la mise en œuvre de la cinquième révision de l'assurance-invalidité (AI), la sixième révision de l'AI (6a et 6b) ainsi que la mise en route de la douzième révision de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS).

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Inégalité de la répartition des revenus	↘	→	±
Indicateur de pauvreté*			
Condamnations pour infractions avec violence	↘	↗	-
Jeunes quittant prématurément l'école (différences selon la nationalité)	↘	↘	+
Disparités salariales selon le sexe	↘	↘	+
* Les données seront livrées en cours de législature.			

Mesure en cours

6a Construction de logements d'utilité publique

Le Conseil fédéral soutient la construction de logements d'utilité publique par le biais d'incitations financières pour les organismes qui s'engagent à construire de tels logements en respectant des critères stricts en matière d'écologie, d'efficacité énergétique et de construction sans obstacles. Un Centre de compétences « Logement » sera mis en place pour donner plus d'importance au conseil et aux prestations de services. Outre les aspects techniques et opérationnels des bâtiments, il s'agira aussi de mettre l'accent sur la cohabitation sociale et sur les nouvelles formes d'habitation. Enfin, il faudra explorer les possibilités qu'offrent les instruments de l'aménagement du territoire pour encourager la construction de logements à loyer modéré.

Nouvelle mesure

6-1 Développement de la politique d'intégration de la Confédération

Le Conseil fédéral veut garantir une coexistence pacifique de la population. Il veut aussi que les migrants aient les mêmes chances d'accès aux offres sociales. A cette fin, il va créer un mandat d'intégration par le biais d'une révision de la Loi sur les étrangers et d'autres lois sur les structures ordinaires (par ex. dans les

domaines de la formation professionnelle et du travail). Parallèlement, la promotion de l'intégration sera complétée et renforcée, tandis que des conventions-programmes pluriannuelles seront conclues avec les cantons afin de rendre la mise en œuvre plus contraignante. Enfin, le dialogue au sein de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) devra s'intensifier.

7. Améliorer l'état de santé de la population

Défis et objectifs

A l'aune de l'espérance de vie et du taux de mortalité, la population suisse n'a encore jamais été en aussi bonne santé qu'aujourd'hui. Cependant une multitude de risques sanitaires subsistent, et la répartition de plus en plus inégale des revenus a un impact négatif sur l'état de santé de la population. On observe ainsi une augmentation des maladies chroniques dues, entre autres, à la surcharge pondérale (p.ex. diabète, maladies cardio-vasculaires), au tabagisme (p.ex. cancer, problèmes pulmonaires) et à d'autres formes de dépendance. Certaines tendances du monde actuel (p.ex. voyages, mondialisation des marchés, antibiotiques) favorisent l'apparition et la diffusion de maladies transmissibles (p.ex. pandémies de grippe, agents résistants aux médicaments, VIH/MST, aliments vecteurs d'agents infectieux). Enfin les problèmes psychiques se multiplient, notamment sous l'effet de la surcharge de travail ou de conditions de travail nocives.

Jusqu'à présent, le système de santé était axé trop unilatéralement sur la médecine curative. A l'avenir il faudra aussi mettre l'accent sur l'état de santé général de la population. La prévention des maladies et la promotion de la santé devront donc occuper une place plus importante. Ces deux piliers du système de santé vont devoir être renforcés et le pilotage ainsi que la coordination des acteurs et des mesures devront être améliorés. A cette fin, le Conseil fédéral a adopté un projet de nouvelle Loi sur la prévention en 2009 et un projet de révision totale de la Loi sur les épidémies en 2010. Ces deux projets sont actuellement entre les mains du Parlement et le résultat du processus politique en cours déterminera l'orientation de la future politique de prévention. Parallèlement, il faut mener une politique multisectorielle qui aborde les liens entre l'état de santé d'une part et la situation environnementale, les habitudes alimentaires, les habitudes d'activité physique et de mobilité et les différences sociales d'autre part. Dans cet esprit, il est indispensable de promouvoir l'accès à la santé publique aux mêmes conditions pour tous – ce qui inclut notamment des informations et une formation utiles à la santé –, de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer la protection contre les menaces sanitaires, par exemple en facilitant l'accès à la vaccination, à la prévention et à la lutte contre les maladies transmissibles. Les activités sportives et la mobilité non motorisée doivent être encouragées au sein de la population, des espaces vitaux favorables à l'activité physique, à la santé et au repos doivent être créés ou préservés. Il convient à cet effet de concevoir des conditions optimales pour une activité sportive régulière de la population.

L'un des principaux défis à relever dans l'assurance-maladie consiste à freiner durablement l'augmentation des coûts. Des réformes capables de satisfaire les besoins d'une société en mutation, d'accroître les compétences sanitaires de la population et

Il est indispensable de promouvoir l'accès à la santé publique aux mêmes conditions pour tous, de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer la protection contre les menaces sanitaires.

de garantir l'efficacité, la compétitivité et la qualité du système de santé sont donc nécessaires. Il importe en particulier de supprimer les incitations qui contribuent à une expansion quantitative des prestations médicales qui ne serait pas justifiée par les besoins supplémentaires d'une société vieillissante.

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Attitude favorable à la santé : activité physique	↗	↗	+
Surcharge pondérale	↘	↗	-
Espérance de vie en bonne santé	↗	↗	+
Bien-être psychique	↗	↗	+
Coûts du système de santé	→	↗	-

Mesures en cours

7a Promotion générale du sport et de l'activité physique

Pour favoriser la performance, la cohésion sociale et la santé de la population, le Conseil fédéral soutient des offres et des formations ciblées répondant aux besoins de toutes les catégories d'âge et de tous les niveaux. Grâce à une offre et à des formations de qualité, un large éventail d'activités de sport et mouvement devrait voir le jour.

7b Programme national Nutrition et mouvement

L'objectif du programme est de prévenir les maladies non transmissibles (p.ex. cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète) en adoptant une hygiène de vie fondée sur une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante. Une promotion durable de la qualité de vie est recherchée à travers le renforcement de la responsabilité individuelle, la garantie de la sécurité alimentaire et le soutien aux mesures volontaires de l'économie.

7c Elimination des inégalités en matière de santé

La stratégie Migration et santé vise à éliminer les désavantages qui affectent les personnes issues de la migration sur le plan de la santé et qui pourraient être évités. Elle améliore les conditions afin que les migrants puissent bénéficier des mêmes opportunités que la population indigène pour développer leur potentiel de santé. Des actions sont en cours dans quatre domaines : promotion de la santé et prévention, formation et soins de santé, interprétariat communautaire, recherche et gestion des connaissances. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la prévention, le Conseil fédéral veut examiner comment cette politique peut être développée afin d'éliminer les inégalités en matière de santé qui relèvent de la classe sociale ou des conditions de vie.

Nouvelle mesure

7-1 Politique de prévention axée sur le développement durable

La Loi sur la prévention prévoit la définition d'objectifs nationaux en matière de prévention, de promotion de la santé et de détection précoce, sur la base desquels le Conseil fédéral doit élaborer une stratégie et définir des mesures concrètes. Les principes du développement durable doivent explicitement être pris en compte lors de la définition de ces objectifs et de l'élaboration de la stratégie, ainsi que dans le cadre de leur mise en application dans les programmes nationaux de prévention, de promotion de la santé et de détection précoce.

8. Prendre ses responsabilités face aux défis planétaires en matière de développement et d'environnement

Défis et objectifs

Les centres du pouvoir économique et politique se déplacent à grande vitesse. De nombreux pays de l'OCDE ont été affaiblis par la crise financière puis par la crise de la dette, tandis que certains pays émergents se profilent sur la scène internationale. Plus le temps passe, et moins la distinction entre pays industrialisés et pays en développement semble se justifier. Les relations entre Etats deviennent de plus en plus complexes et différenciées. Cela dit, le XXI^e siècle est et restera celui de la mondialisation de l'économie. La production industrielle se fera de plus en plus dans les pays émergents ou en développement, surtout en Asie. Les entreprises multinationales sont les moteurs du développement économique et des acteurs centraux du processus de mondialisation. Par conséquent, les échanges internationaux de services financiers vont encore gagner en importance. Dans ce contexte, les enjeux majeurs de la mondialisation de l'économie sont l'environnement et le développement, en particulier la lutte contre la pauvreté. L'exploitation de la biocapacité de la Terre est encore excessive dans les pays occidentaux et elle croît fortement dans les pays émergents ou en développement qui sont en voie d'industrialisation. Or les ressources naturelles mondiales sont aujourd'hui déjà exploitées plus intensivement que de raison, si l'on se place dans l'optique d'un développement durable. L'approvisionnement énergétique est un domaine parmi d'autres où les décisions prises par la Suisse affectent d'autres sociétés, autant que les options énergétiques choisies par d'autres nations nous affectent. L'agenda énergétique, à savoir quel type de demande d'énergie nous voulons satisfaire à l'avenir et comment nous entendons la satisfaire, ne dépend pas uniquement du changement climatique, mais aussi de l'évolution des coûts de l'énergie et de l'évolution de la pauvreté dans les pays en développement.

L'exploitation de la biocapacité de la Terre est encore excessive dans les pays occidentaux et elle croît fortement dans les pays émergents ou en développement qui sont en voie d'industrialisation.

Entre 1990 et 2005, la proportion de la population des pays en développement vivant avec moins d'un dollar par jour a pu être ramenée de 46 % à 27 %. Le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui consiste à réduire l'extrême pauvreté de moitié entre 2000 et 2015, semble donc à portée de la main. Cette amélioration est surtout imputable aux progrès réalisés dans les pays émergents, en particulier en Chine. Mais l'explosion de la demande d'énergie pourrait devenir problématique, d'autant qu'en 2009 la Chine a détrôné les Etats-Unis dans le classement des plus gros consommateurs d'énergie.

A l'échelle mondiale, les inégalités continuent de se creuser. Surtout, le nombre de personnes affectées par la faim et la pauvreté a encore augmenté de plus de 100 millions de personnes en Afrique subsaharienne en 2008. A cet égard, la triple crise de 2008 (alimentaire, financière et climatique, par le biais de l'augmentation des prix de l'or noir) a mis en évidence à quel point le développement de nombreux pays pauvres est fragile et dépendant des crises mondiales. Estimé à environ un milliard, le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté reconnu sur le plan international, soit avec moins de 1,25 dollar par jour, reste assez stable en chiffres absolus. Le développement reste donc un défi majeur en dépit de l'évolution des équilibres au sein de l'économie mondiale. D'autant que la crise financière et la crise de la dette des pays industrialisés a aussi eu des répercussions sur leurs politiques de développement.

Sur le plan international, des discussions sont en cours afin de déterminer dans quelle mesure et comment les pays émergents d'Asie et d'Amérique latine pourraient à l'avenir contribuer à la lutte contre la pauvreté et contre les risques planétaires. En s'engageant sur la voie d'une exploitation durable des bioénergies, les pays à faible revenu peuvent se doter d'un mode d'approvisionnement propre et simple. Ils ont cependant besoin d'un soutien financier et technique. Le passage aux énergies renouvelables pourrait donc être le fil conducteur de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité de l'approvisionnement, du développement économique et de l'élévation du niveau de vie. Ces problématiques intéressent aussi la Suisse dans l'optique de la politique de sécurité. Dans son Rapport sur la politique de sécurité 2010, le Conseil fédéral évoque notamment le risque que constitue l'instabilité due aux inégalités croissantes, à la pauvreté, aux migrations climatiques, ou aux conflits pour l'eau et les matières premières. Il souligne aussi l'importance de la politique de développement et de la promotion de la paix pour la sécurité de la Suisse.

Les changements environnementaux augmentent à l'échelle mondiale. L'«Evaluation des écosystèmes pour le millénaire» a montré en 2005 que quelque 60% des écosystèmes qui rendent possible la vie sur Terre sont dégradés ou ne sont pas exploités de manière durable. Les «Perspectives mondiales en matière d'environnement – GEO 4» du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui sont encore l'analyse la plus récente de la situation environnementale de la planète – les GEO 5 ne seront publiées qu'en 2012 –, arrivent aux mêmes conclusions. Les tendances actuelles indiquent que la situation continuera de se détériorer considérablement au cours des 50 prochaines années. La maîtrise des enjeux environnementaux à l'échelle mondiale nécessite la mise en place de politiques axées sur le développement durable par les pays des deux hémisphères. Pour le monde politique, le défi spécifique lié au changement climatique est que les causes du problème et ses effets sont dissociés sur le plan géographique. Les principales victimes sont les pays en développement. Les conséquences du changement climatique sont multiples, sur les pays en développement, sur les relations Nord-Sud et sur la politique de développement. Le nombre d'Etats dépassés par les événements devrait ainsi s'accroître.

Pour le monde politique, le défi spécifique lié au changement climatique est que les causes du problème et ses effets sont dissociés sur le plan géographique.

La communauté internationale doit imposer le principe de causalité (pollueur-payeur) et fixer des normes d'équité intergénérationnelle. Les défis en termes de développement et d'environnement pourront être relevés et assumés lorsqu'un cadre aura été mis en place pour favoriser les innovations en faveur d'un développement durable à l'échelle planétaire.

Le système mondial de protection de l'environnement devrait être en mesure d'identifier de façon cohérente tous les problèmes actuels et futurs de l'environnement et

de les aborder avec détermination et efficacité. Ce système doit offrir un cadre institutionnel qui garantisse la protection et la gestion durable des ressources naturelles mondiales et qui soit en équilibre institutionnel avec les autres piliers du développement durable. Pour pouvoir jouer son rôle, la gouvernance environnementale mondiale doit être sensiblement renforcée et développée. Il existe beaucoup de doublons, d'incohérences et parfois même de contradictions entre les différents acteurs et les différentes conventions, ce qui empêche une action efficace. Par ailleurs, les lacunes qui subsistent dans le dispositif normatif international doivent être comblées, et les conventions et traités existants doivent être appliqués intégralement.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront pas être atteints si la destruction de l'environnement se poursuit au rythme actuel. Le Conseil fédéral a explicité cette relation étroite entre la politique de développement et la politique de l'environnement dans son Rapport sur la politique extérieure 2010. La nécessité d'une meilleure coordination entre la politique internationale du développement et la politique internationale de l'environnement est donc claire. Globalement, il faut aller vers plus de cohérence et vers un meilleur équilibre entre les piliers institutionnels du multilatéralisme, car le bon fonctionnement des règles mondiales (gouvernance durable) est un élément décisif. Au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il ne faut pas se contenter de promouvoir un accès non discriminatoire aux marchés, mais redoubler d'effort pour instaurer un système commercial écologique qui favorise l'éradication de la pauvreté. En parallèle, il faut revaloriser les dispositifs institutionnels dans les domaines de l'environnement (accords multilatéraux sur l'environnement) et du social, qui sont encore relativement faibles et hétérogènes sur le plan international, et les mettre sur un pied d'égalité avec les dispositifs en vigueur dans le secteur de l'économie. La nécessité d'améliorer la gouvernance du développement durable a été reconnue au sein du système onusien et de fait, ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra au Brésil en 2012.

La nécessité d'une meilleure coordination entre la politique internationale du développement et la politique internationale de l'environnement est claire.

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Aide publique au développement	↗	↗	+
Aide publique au développement en faveur des pays pauvres	↗	↘	-
Indicateur sur le régime international de protection de l'environnement*			
Part des traités internationaux entrés en vigueur	↗	→	±
Commerce équitable	↗	→	±
* Les données seront livrées en cours de législature.			

Mesures en cours

8a Renforcement du régime international de protection de l'environnement

La Suisse s'engage pour un renforcement continu du régime international de protection de l'environnement, en particulier par le biais du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), des conventions sur le climat et du Fonds pour l'environnement mondial. Dans ces enceintes, elle met l'accent sur le climat, la biodiversité, les substances chimiques, la valorisation des déchets, la forêt et les eaux.

8b Commerce et investissements internationaux

Le Conseil fédéral s'emploie à faire progresser la libéralisation et l'intégration de l'économie mondiale au sein de l'OMC, mais aussi par le biais des accords bilatéraux de libre-échange. Dans ce contexte, il attache une grande importance au respect des aspects sociaux et environnementaux, afin que l'évolution se fasse dans le sens d'un développement économique durable. Il veut aussi examiner dans quelle mesure il est nécessaire ou pertinent d'intégrer des clauses supplémentaires sur le développement durable dans les accords de protection des investissements suisses à l'étranger, ce pour garantir la cohérence des engagements et des actions de la Suisse sur le plan international.

Nouvelles mesures

8-1 Renforcement de la coopération au développement par des programmes relevant de l'«économie verte»

Le Conseil fédéral veut augmenter progressivement les subventions à la coopération au développement jusqu'à 0,5% du revenu national brut (RNB) d'ici 2015. Dans le crédit-cadre 2013-2016, il entend renforcer les programmes qui encouragent une mutation structurelle vers une «économie verte» dans les pays émergents et en développement. Les domaines visés sont notamment l'environnement, l'énergie, la protection du climat, la biodiversité, l'agriculture et la sécurité alimentaire durables, les substances chimiques et les déchets, le commerce durable, la production propre et le transfert de technologies, les eaux et la forêt.

8-2 Renouveau des Objectifs du Millénaire pour le développement dans l'optique d'un développement durable à l'échelle planétaire

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été adoptés en 2000 dans le sillage de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Il s'agit d'une «feuille de route» concrète pour la lutte contre la pauvreté qui arrivera à terme en 2015. Les OMD se sont imposés comme l'instrument de référence de la coopération internationale, en définissant des buts concrets visant à relever des défis sociaux comme la santé ou la faim. Un processus international sera lancé en 2013 afin de débattre du renouvellement des OMD. Le Conseil fédéral veut s'engager activement pour que la communauté internationale reconduise les objectifs du développement mondial après 2015 et les renforce même.

8-3 Réforme et renforcement de la gouvernance internationale en matière de développement durable

La gouvernance internationale en matière de développement durable doit être réformée. Les différentes réformes engagées par le passé (par exemple celle de la Commission du développement durable CDD) n'ont pas résolu les problèmes institutionnels de fond. La question du cadre institutionnel du développement durable sera de nouveau débattue lors du Sommet pour le développement durable en 2012. A cette occasion et par la suite aussi, la Suisse veut s'investir en faveur de l'instauration d'une meilleure gouvernance internationale en matière de développement durable.

9. Garantir le financement à long terme des budgets publics et des assurances sociales

Défis et objectifs

Pour qu'un développement puisse être qualifié de durable, il ne faut pas que les générations actuelles vivent aux dépens des générations futures. Dans l'optique de la politique financière, il s'agit d'éviter une redistribution indésirable de la prospérité entre les générations. La politique financière doit favoriser la stabilité et la croissance économique, l'emploi, le bien-être général et la cohésion sociale. Pour atteindre ces objectifs, des finances équilibrées sur le moyen terme, un faible endettement, ainsi qu'un bas niveau de la quote-part fiscale et de la quote-part des dépenses publiques en comparaison internationale sont indispensables. La mise en œuvre systématique du frein à l'endettement permet de contenir les déficits du compte financier. Les déficits d'ordre structurel ont été la cause majeure de la croissance de la dette dans les années 1990, mais entretemps la situation s'est retournée. Le taux d'endettement est en baisse depuis 2005. Cependant d'autres mesures sont nécessaires pour stabiliser la dette de la Confédération et réduire encore le taux d'endettement.

La politique financière doit favoriser la stabilité et la croissance économique, l'emploi, le bien-être général et la cohésion sociale.

Il faut s'assurer que le frein à l'endettement puisse être mis en œuvre dans la durée sans remettre en question la qualité du budget. Or à l'avenir, la structure de la population suisse va connaître des changements profonds. Dans les vingt prochaines années, les générations à forte natalité vont arriver à l'âge de la retraite. Entretemps, le taux de natalité s'est effondré, et l'espérance de vie ne cesse de s'allonger. Cette modification de la pyramide des âges a aussi des effets sur les finances publiques, en particulier dans le secteur des coûts de l'assurance-vieillesse, de la santé et des traitements de longue durée. Des études ont montré que les dépenses cumulées de ces trois domaines pourraient représenter jusqu'à 5% du produit intérieur brut d'ici 2050. Des problèmes se dessinent aussi pour le financement des infrastructures de transport (rail et route). L'augmentation de la mobilité – due notamment à la forte croissance de la population – et du volume de trafic ainsi que le vieillissement des réseaux de transports vont nécessiter des investissements à hauteur de 160 milliards de francs d'ici 2030. Par rapport à aujourd'hui, cela correspond à une augmentation des dépenses annuelles d'un tiers environ. Une hausse des investissements est également nécessaire dans la recherche, afin de conserver l'infrastructure de formation de la Suisse. Pour stabiliser durablement les finances fédérales, il faut impérativement

ralentir la dynamique des dépenses, qui reste forte. Des réformes structurelles couvrant tout le spectre des dépenses de la Confédération sont nécessaires.

Il faut par ailleurs renforcer la stabilité du système financier international et réduire au minimum les risques systémiques par le biais d'une réglementation appropriée du secteur financier.

Pour soutenir le développement durable, des instruments de politique financière sont aussi nécessaires dans les domaines de l'énergie, des transports, des émissions et des ressources. Les incitations financières sont des instruments appropriés pour influencer le comportement de la population. Dans un passé récent, de nouveaux instruments incitatifs agissant tant sur le plan des recettes que sur celui des dépenses ont pu être mis en place afin de promouvoir le développement durable dans le cadre des politiques sectorielles (p.ex. taxe sur le CO₂, redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations [RPLP], paiements directs dans l'agriculture). A l'avenir, ce type d'approche devra être plus fréquent.

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Taux public	↘	~	±
Quote-part fiscale	↘	↗	-
Indicateur sur les impôts liés à l'environnement*			
Indicateur sur la sécurité sociale*			
Indicateur sur la solidarité régionale*			
* Les données seront livrées en cours de législature.			

Mesure en cours

9a Rapports sur les risques budgétaires

Par risques budgétaires, on entend généralement le risque que les comptes publics s'écartent considérablement du budget malgré une planification méticuleuse. En incluant un chapitre spécifique consacré à ces questions dans le Rapport sur le budget 2011, le Conseil fédéral a franchi une première étape en vue d'une plus grande transparence. D'autres lacunes des rapports financiers vont être comblées dans les années à venir. Deux facteurs de risque sont ici prioritaires. D'une part, il s'agit de prévoir l'influence des changements climatiques sur les finances publiques et sur l'économie suisse. D'autre part, il faut mettre en évidence les pertes de recettes induites par les allègements fiscaux, faire baisser leur nombre et réduire ainsi la complexité du système fiscal.

Nouvelles mesures

9-1 Réforme écologique de la fiscalité

Le Conseil fédéral veut réorienter le système fiscal en fonction de ses conséquences environnementales. Il se fonde pour cela sur des travaux existants. Les effets pervers de la fiscalité et des subventions, dans une optique de développement durable, doivent être éliminés. La réforme écologique de la fiscalité doit être fiscalement neutre.

9-2 Règles budgétaires pour les assurances sociales

Les droits des bénéficiaires de prestations ainsi que les cotisations aux institutions de prévoyance sociale sont fixés dans la loi. Cela ne constitue cependant pas une garantie que les recettes couvriront toujours les dépenses (par exemple sous l'effet de l'évolution démographique). Les règles budgétaires sur le financement des assurances sociales limitent les dépenses, le déficit ou l'endettement de certaines entités ou institutions de droit public. Dans le cadre des prochains processus de réforme des assurances sociales, le Conseil fédéral entend examiner la possibilité d'introduire des règles budgétaires afin de garantir le financement à long terme de ces institutions. Pour la législature en cours, cela concerne surtout la révision de la Loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI).

10. Mettre à contribution les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation de manière systématique dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable

Défis et objectifs

Le savoir et son exploitation font aujourd'hui partie des ressources les plus précieuses pour concevoir des processus de développement de façon durable. Un niveau de compétences élevé (compétences professionnelles et compétences clés) permet de résoudre des problèmes complexes sur le plan individuel et renforce la créativité et la compétitivité du pays. Le savoir conditionne aussi en grande partie la capacité de réfléchir de manière critique aux valeurs et aux comportements, de développer sa propre identité, de réfléchir et d'agir par soi-même, et d'intégrer les différents groupes de la population sur les plans culturel et économique. Enfin, le savoir et les qualifications sont importants pour comprendre les liens entre société, politique, économie et environnement naturel, mais aussi pour agir en conséquence.

Le Conseil fédéral considère la politique de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) comme une priorité et il y affecte une augmentation substantielle du budget. Son objectif est aussi d'ancrer solidement et de renforcer la place du développement durable dans tous les domaines et à tous les niveaux de la formation¹² ainsi que dans la recherche.

Le Conseil fédéral considère la politique de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) comme une priorité.

Pour y parvenir, le Conseil fédéral veut fixer des axes prioritaires dans le cadre de sa politique FRI. Dans le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF), des directives stratégiques doivent encourager l'étude des thématiques proches du développement durable, comme l'exploitation des ressources et de l'énergie ou le développement territorial. S'agissant du Fonds national suisse (FNS), le développement durable peut être soutenu tant par le biais de la recherche fondamentale (sciences de l'environnement) qu'à travers la recherche orientée (Pôles de recherche nationaux Climat et Nord-Sud, programmes nationaux de recherche 68 «Utilisation durable de la ressource sol» et 69 «Alimentation saine et production alimentaire durable»).

La participation de la Suisse aux programmes cadres de recherche de l'Union européenne ouvre aussi de nombreuses perspectives en matière de développement durable. Le Conseil fédéral accorde en outre une grande importance aux académies des sciences, dont les missions en matière de détection précoce, de déontologie et d'éthique, et de dialogue entre la recherche, la politique et la société, sont essentielles pour la diffusion du savoir sur le développement durable. Le développement durable est aussi une tâche transversale définie dans la législation sur les hautes écoles spécialisées et sur la formation professionnelle. A l'avenir, les critères du développement durable devront en outre être mieux pris en compte dans l'encouragement à l'innovation.

Le Conseil fédéral se réjouit qu'à travers leurs activités, les hautes écoles contribuent à l'établissement de bases scientifiques pour les thèmes transversaux de la présente Stratégie et à la recherche de solutions pour les défis clés identifiés. Elles sont donc appelées à développer leurs activités de recherche dans ces domaines. Mais il est également important que les administrations locales, le secteur privé, la société civile et les acteurs du marché de la formation continue, de même que les médias se rendent compte qu'ils sont des acteurs de la formation informelle et non formelle. A ce titre, il faut les sensibiliser au rôle actif qu'ils peuvent jouer pour améliorer la conscientisation du développement durable dans leur sphère d'influence respective.

Les indicateurs suivants, entre autres, donnent des informations sur l'évolution de la tendance :

Indicateur	Objectif	Tendance	Appréciation
Compétences en lecture des jeunes de 15 ans	↗	↗	+
Jeunes quittant prématurément l'école*	↘	~	-
Ressources humaines en science et technologie	↗	↗	+
Demandes de brevets déposées	↗	↗	+
Dépenses affectées à la recherche et au développement	↗	➡	±

* Objectif en valeur absolue : ramener la proportion des jeunes de 25 ans n'ayant pas achevé une formation du niveau secondaire II à moins de 5% d'ici 2015.

Les hautes écoles sont appelées à développer leurs activités de recherche dans ces domaines.

Mesures en cours

10a Intégration de l'éducation au développement durable dans le système scolaire suisse

La Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable (CC EDD) réunit la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et différents offices fédéraux. Le plan de mesures 2007-2014 de la CC EDD vise, sous réserve du principe de subsidiarité et de la répartition des tâches de formation entre la Confédération et les cantons, à intégrer durablement la thématique du développement durable dans les plans d'études. Le Conseil fédéral se réjouit qu'après la première phase de mise en œuvre du plan de mesures, où la priorité a été mise sur la scolarité obligatoire, l'application soit maintenant étendue à d'autres échelons de la formation, notamment au secondaire II, qui inclut la formation professionnelle de base et la formation gymnasiale.

10b Formation non formelle et informelle au développement durable

Au-delà de la formation formelle, il faut aussi soutenir la mise en œuvre de l'éducation au développement durable dans la formation informelle et non formelle. Le Conseil fédéral soutient les acteurs du secteur qui cherchent à s'organiser en réseaux et à développer des programmes ensemble. Ces mesures sont reconnues dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014.

Nouvelle mesure

10-1 Intégration de l'éducation au développement durable dans le paysage suisse des hautes écoles

La nouvelle Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), qui devrait entrer en vigueur vers le milieu de 2014, est appelée à jouer un rôle dans la promotion du développement durable, puisque les conditions d'accréditation prévoient que les hautes écoles doivent s'engager dans ce domaine. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, les critères du développement durable devront être développés et appliqués plus assidûment par les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées, et ce tant dans l'enseignement que dans la recherche, ainsi que dans les prestations de services fournies et dans leurs infrastructures. La Confédération peut en outre allouer des contributions liées à des projets pour des tâches présentant un intérêt dans le système de hautes écoles, lorsque lesdits projets visent à la promotion du développement durable.

¹⁰ Ces méta-objectifs ont été développés sur la base d'une analyse de la situation du Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD). (CIDD, Stratégie 2002 pour le développement durable. Bilan et recommandations pour son renouvellement, Berne, 2007.)

¹¹ Application Internet à voir sous www.monet.admin.ch.

¹² Il s'agit de la formation formelle (pratiquée au sein d'institutions d'éducation et de formation; sanctionnée par des titres et diplômes reconnus; formation professionnelle comprise), de la formation informelle (que les individus acquièrent dans la vie quotidienne) et de la formation non formelle (donnée hors des structures d'enseignement et de formation principales ou parallèlement à celles-ci, dans une optique de formation tout au long de la vie, et qui ne conduit généralement pas à l'obtention d'un diplôme).





4 MESURES TRANSVERSALES

4.1 Monitoring du développement durable

Le Monitoring du développement durable (MONET) donne une image générale du développement durable en Suisse avec ses 75 indicateurs qui sont régulièrement actualisés.

La Suisse a besoin d'un instrument de mesure pour déterminer sa position sur la voie du développement durable. Telle est la fonction du Monitoring du développement durable (MONET) créé en 2003. Avec ses quelque 75 indicateurs qui sont régulièrement actualisés, il donne une image générale du développement durable en Suisse. Le système d'indicateurs mesure le développement durable selon une approche globale, en évaluant la qualité de vie de la génération actuelle et l'équité de la répartition dans l'espace et dans le temps. Il observe si et dans quels domaines la Suisse est sur la voie du développement durable. Le choix des indicateurs ne repose pas sur des bases politiques mais sur un concept méthodologique qui comprend un cadre de référence et une structure systématique. L'indépendance, la transparence et l'exhaustivité du monitoring sont ainsi garanties.

La définition du développement durable et des trois dimensions qualitatives (solidarité sociale, responsabilité écologique, efficacité économique) est concrétisée par quarante-cinq postulats. Ces postulats sont des déclarations d'intention qui indiquent la direction à suivre et permettent d'évaluer l'évolution observée. Ils permettent aussi une sélection cohérente et transparente des indicateurs, dans la mesure où chaque indicateur doit présenter un lien avec au moins un postulat.

Une typologie des indicateurs permet de mesurer les principaux aspects du développement durable :

- > Satisfaction des besoins de la génération actuelle (qualité de vie)
- > Satisfaction des besoins de la prochaine génération (préservation du capital)
- > Répartition des ressources (solidarité)
- > Utilisation rationnelle des ressources (découplage ou dissociation)
- > Mesures sociétales et politiques (réaction)

Chaque indicateur peut être affecté à un type, de sorte que chaque thématique du système peut être mesurée à l'aide de différents types d'indicateurs. Cela permet de formuler des appréciations et des jugements différenciés pour chaque thématique.

MONET est également une plateforme d'information. Tous les éléments du système d'indicateurs (indicateurs, postulats, définitions, méthodes) sont publiés sur Internet.¹³ Des informations condensées sont également mises à la disposition d'un large public sous la forme d'indicateurs clés, d'une statistique de poche ou encore d'un tableau de bord des défis clés de la présente Stratégie. Un rapport sur le développement durable fondé sur le système d'indicateurs, qui analysera aussi les évolutions constatées en Suisse au cours des vingt dernières années, sera encore publié en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en juin 2012.¹⁴

MONET est un système évolutif qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Ses éléments fondamentaux (structure, cadre de référence et une grande partie des indicateurs) sont conçus de façon à pouvoir être aussi utilisés pour l'observation de nouveaux phénomènes sociopolitiques. Cet aspect va gagner en importance dans le contexte de l'«économie verte». Les indicateurs correspondent en outre à un grand nombre de recommandations de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi) ou de l'initiative «Le PIB et au-delà» de la Commission européenne.

4.2 Évaluation de la durabilité

Dans l'optique d'une prise en compte équilibrée des critères du développement durable et de l'amélioration de la cohérence de la politique, il est important pour le Conseil fédéral que l'optimisation et la pesée des intérêts soient précoces, et que la présentation et la justification des décisions prises soient transparentes.

La méthodologie de l'évaluation de la durabilité (EDD) remplit ces exigences. L'EDD est une méthode d'évaluation et d'optimisation prospective, qui permet d'examiner les effets sociaux, économiques et écologiques des projets et des dossiers politiques de la Confédération, tant au niveau des stratégies, que des planifications, des programmes et des projets. Elle aide à développer suffisamment tôt des propositions d'amélioration et d'optimisation en mettant en évidence les conflits d'objectifs, et permet ainsi de mettre plusieurs variantes en concurrence. La méthode est axée sur le recensement systématique des effets directs et indirects, désirables et indésirables, d'un projet. Une base de décision transparente est alors générée au moyen d'une appréciation méthodique et complète des effets.

L'EDD comprend des critères d'évaluation au sens strict, mais aussi des principes qui doivent être appliqués pendant toute la procédure. Dans l'idéal, elle accompagne un projet dès le début de la réflexion jusqu'à la décision finale, et peut donc consister en plusieurs évaluations intermédiaires.

Dans le cadre de l'EDD, les activités et les projets sont évalués à l'aide des quinze critères de durabilité concrets du Conseil fédéral¹⁵, des vingt-sept critères du CIDD qui sont un peu plus différenciés, ou encore de critères et indicateurs de durabilité sectoriels qui sont dérivés des précédents. A moyen terme, il faudra examiner si la méthodologie ou les critères d'évaluation doivent être adaptés.

Il est particulièrement important de réaliser une EDD pour les nouveaux projets de grande envergure – de nature législative, conceptuelle ou architecturale –, s'ils présentent des affinités avec le développement durable. L'EDD a des points communs avec d'autres instruments d'évaluation existants ou prévus. Sur le plan législatif, il convient de mentionner l'analyse d'impact de la réglementation (AIR). Ainsi, pour les projets législatifs qui doivent être soumis à une AIR, il est possible de combiner les deux évaluations, ou d'intégrer l'EDD dans l'AIR. Dans le domaine des transports, l'évaluation doit se faire en tenant compte du guide d'évaluation de projets du trafic ferroviaire (NIBA) et des indicateurs du développement durable pour les projets d'infrastructure routière (NISTRA).

Les synergies entre les différentes approches devraient être mieux exploitées afin de pouvoir réaliser des évaluations intégrées. Mais une simplification du cadre général s'impose. L'ARE élabore et développe les bases requises avec les unités administratives concernées (par exemple des critères sectoriels ou des analyses thématiques). Il les met ensuite à la disposition des utilisateurs et en informe l'administration fédérale et le grand public de façon appropriée. Avec le concours d'autres unités de l'administration chargées de développer des évaluations stratégiques, l'ARE aide les unités administratives dans le choix des méthodes et des instruments et dans la réalisation de l'évaluation. A cet égard, il est prévu d'examiner l'opportunité de créer un centre de compétences pour les évaluations prospectives.

L'évaluation de la durabilité (EDD) est axée sur le recensement systématique des effets directs et indirects, désirables et indésirables, d'un projet.

Les mesures prévues dans le plan d'action doivent garantir le respect des principes du développement durable et à cette fin, il convient de les soumettre à une EDD. L'ARE définira la procédure à suivre d'entente avec les unités administratives concernées.

Selon la Loi sur le Parlement (LParl)¹⁶, dans chaque message portant sur un projet législatif, le Conseil fédéral doit s'efforcer de fournir des indications substantielles « sur les conséquences économiques, sociales et environnementales du projet ainsi que ses conséquences pour les générations futures ». Dans l'aide-mémoire relatif aux messages du Conseil fédéral¹⁷ édité par la Chancellerie fédérale, il est recommandé d'examiner les conséquences du projet sur l'économie, la société et l'environnement ainsi que les effets réciproques entre ces dimensions du développement durable au moyen d'une EDD.

4.3 Promotion des actions et des projets locaux relevant du développement durable

Le Conseil fédéral tient à ce que les principes du développement durable soient pris en considération à tous les échelons organiques de l'Etat. L'intégration verticale telle qu'elle est pratiquée au sein du Forum du développement durable, sous la houlette de l'ARE, doit être maintenue dans sa forme actuelle. Il s'agit maintenant d'intensifier le dialogue entre la Confédération, les cantons et les communes, mais également les régions, les agglomérations et les quartiers.

Les responsables politiques de tous les échelons sont incités à lancer des initiatives comparables à la Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral.

Les responsables politiques de tous les échelons sont incités à lancer des initiatives comparables à la Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral, que ce soit sous la forme de propres stratégies, du recours à des instruments de surveillance, de contrôle ou d'évaluation de la durabilité, ou encore de mesures institutionnelles visant à mieux intégrer le développement durable dans la gestion politique. Toutes ces activités devraient se fonder sur les lignes directrices du Conseil fédéral pour le développement durable. En tout état de cause, le développement durable ne devra pas être envisagé comme une tâche supplémentaire, mais être intégré, dans la mesure du possible, dans les processus ordinaires de planification et de gestion.

La collaboration institutionnelle (gouvernance) qui s'est instaurée dans différentes régions de Suisse dans le contexte du développement de nouveaux parcs naturels et paysagers est un exemple intéressant qui mérite une analyse approfondie. Ces expériences pourraient servir à d'autres, dans le cadre d'autres projets.

La Confédération va continuer à soutenir de manière ciblée des actions locales visant à la mise en œuvre du développement durable et au développement d'instruments et de processus appropriés, par le biais du Programme d'encouragement pour le développement durable. Elle diffuse de bonnes pratiques locales en matière de développement durable, coordonne des activités en rapport avec le monitoring du développement durable (Cercle Indicateurs) et organise des réunions d'échange d'expériences régulières entre les acteurs intéressés.

4.4 Collaboration avec d'autres groupes d'acteurs

Dans le régime actuel, le Conseil fédéral n'a pas la compétence d'intervenir lui-même dans tous les domaines. Pour concrétiser les objectifs du développement durable, il doit donc pouvoir compter sur le soutien de la société, à savoir les cantons, les régions et les communes, mais également d'autres acteurs comme l'économie privée, les organisations non gouvernementales, les associations faîtières, le secteur de la recherche, ou encore les partis politiques. Tous sont appelés à mettre en œuvre, chacun à son niveau, les objectifs de la Stratégie pour le développement durable, que ce soit au moyen de stratégies, de rapports, d'un monitoring ou d'évaluations du développement durable, ou encore de processus participatifs, de formations spécifiques ou d'autres actions.

Le dialogue entre la Confédération, les autres acteurs institutionnels, la société civile et le secteur privé doit s'intensifier afin de garantir la mise en œuvre de la Stratégie. L'ARE, en collaboration avec le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD), s'emploie à renforcer ce réseau afin d'associer plus étroitement d'autres cercles d'acteurs à la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable.

Le dialogue entre la Confédération, les autres acteurs institutionnels, la société civile et le secteur privé doit s'intensifier afin de garantir la mise en œuvre de la Stratégie.

¹³ www.monet.admin.ch.

¹⁴ Voir également la note 9.

¹⁵ www.are.admin.ch/edd.

¹⁶ Art. 141, al. 2, let. g, de la Loi du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale.

¹⁷ Version révisée du 29.8.2011.





5 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

5.1 Organisation, collaboration au sein de l'administration fédérale, financement

Intégration dans les processus ordinaires de planification et de gestion politique

Le développement durable ne se conçoit pas comme une tâche supplémentaire de la Confédération. Il doit au contraire être intégré, dans la mesure du possible, aux processus ordinaires de planification et de gestion politique des offices, des départements et du Conseil fédéral. Les objectifs du développement durable doivent être réalisés avant tout par la redéfinition des priorités et par une réallocation des ressources. Dans ce contexte, les unités administratives sont tenues d'exploiter autant que possible les synergies existantes et d'optimiser la coordination en cas de conflits d'objectifs. Pour intégrer le développement durable dans les politiques sectorielles, il est impératif de connaître les principes élémentaires du développement durable et donc de bien comprendre le concept de durabilité. A cette fin, toutes les unités administratives encouragent la participation de leurs collaborateurs à des offres de formation continue spécifique dans le domaine du développement durable.

Aucune structure supplémentaire n'est en principe requise pour la mise en œuvre de la présente Stratégie. La responsabilité politique de la Stratégie incombe au Conseil fédéral. Sa mise en œuvre, en particulier la réalisation des mesures du plan d'action, est du ressort des différents offices fédéraux. Dans les projets constitutionnels, législatifs ou réglementaires qu'ils présentent au Conseil fédéral, ces derniers doivent démontrer que la Stratégie pour le développement durable a été prise en compte. Ils veillent également à appliquer les principes du développement durable dans leurs propres planifications et dans leurs processus internes.

La responsabilité politique de la Stratégie incombe au Conseil fédéral. Sa mise en œuvre, en particulier la réalisation des mesures du plan d'action, est du ressort des différents offices fédéraux.

Comité interdépartemental pour le développement durable

Le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) est une plateforme d'information, de coordination et de discussion pour tous les processus et activités en rapport avec le développement durable qui se déroulent au sein de l'administration fédérale. Il encourage la collaboration entre les unités administratives et favorise l'intégration des principes du développement durable dans les politiques sectorielles. A cette fin, il propose des exemples de bonnes pratiques. Toutes les unités administratives dont les tâches jouent un rôle important dans la perspective du développement durable sont représentées au sein du CIDD (voir annexe).

L'engagement de la direction des offices représentés au sein du CIDD est essentiel pour garantir la mise en œuvre effective et efficace de la Stratégie. Les unités administratives désignent elles-mêmes leurs représentants, étant entendu que ces derniers doivent être en mesure de prendre des positions contraignantes pour l'unité qu'ils représentent. Les détails de l'organisation du travail sont réglés par le CIDD lui-même dans un règlement interne. Dans un but de sensibilisation et d'information, d'autres collaborateurs de l'administration touchés – directement ou indirectement – par la mise en œuvre de la Stratégie peuvent être invités à participer aux travaux du CIDD aux côtés des représentants officiels des unités administratives.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et la Direction du développement et de la coopération (DDC) constituent ensemble, sous la direction de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), le bureau du CIDD, qui agit en qualité de comité de pilotage pour la mise en œuvre et le développement de la Stratégie. La vice-présidence annuelle est assumée à tour de rôle par les offices représentés au sein du bureau du CIDD. L'office en question organise des activités prévues dans son programme annuel.

L'ARE dirige le CIDD en qualité de service spécialisé de la Confédération pour les questions de développement durable. Il assume également le secrétariat et prépare les travaux du CIDD. Il assure aussi la coordination et l'échange d'expériences entre les différentes unités administratives, dans l'esprit d'une mise en œuvre cohérente et efficace du plan d'action. Il élabore par ailleurs un programme détaillé de mise en œuvre de la Stratégie, maintient la communication et le dialogue avec des groupes d'acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration fédérale et échange régulièrement des informations au sujet des stratégies nationales mises en œuvre en Europe. Au besoin, il informe enfin le Conseil fédéral sur les développements importants survenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et lui soumet des propositions concrètes à ce sujet. Il est soutenu dans toutes ces tâches par le CIDD et par les services de l'administration concernés.

Financement

Les mesures sont financées par le biais du budget ordinaire. Les unités administratives ont la responsabilité d'intégrer dans leur planification financière les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable. Si des unités administratives, en particulier les membres du bureau du CIDD, s'intéressent à des projets collectifs menés dans le cadre du CIDD, elles peuvent y participer en apportant un complément aux ressources financières limitées de l'ARE. Si dans le futur des moyens supplémentaires s'avéraient nécessaires pour financer des mesures de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, ceux-ci devraient être sollicités par le biais du budget ordinaire.

Les mesures sont financées par le biais du budget ordinaire.

5.2 Contrôle de la mise en œuvre et rapports

Le Conseil fédéral met à jour le plan d'action de la Stratégie pour le développement durable au rythme des législatures. Les lignes directrices, les mesures transversales ainsi que les dispositions institutionnelles du 16 avril 2008 ont une validité illimitée et ne sont modifiées qu'en cas de besoin. Une fiche technique est établie pour chacune des mesures décrites dans le plan d'action et doit être mise à jour annuellement. Ces fiches techniques sont diffusées sous une forme appropriée parmi les différents groupes d'acteurs intéressés, à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration fédérale, et sont également mises à la disposition du grand public.

Grâce à un contrôle de la mise en œuvre de sa Stratégie, le Conseil fédéral peut réagir à temps à l'évolution des conditions cadre. Le système d'indicateurs MONET sur l'état du développement durable (cf. chapitre 4.1) fait partie de ce dispositif. Un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Stratégie devra être établi après deux

ans. Ce rapport devra notamment présenter l'état de la réalisation des mesures du plan d'action et montrer comment les unités administratives de la Confédération ont intégré les principes de la Stratégie sur le plan interne. Les conséquences de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012 pour la Suisse devront aussi y être commentées. En cas de besoin, le Conseil fédéral pourra alors intégrer de nouvelles mesures dans le plan d'action ou adapter des mesures en cours.

Les unités administratives sont également tenues de mieux prendre en compte la problématique du développement durable dans leurs propres rapports périodiques sur leurs actions et politiques sectorielles.

La présente Stratégie devra être évaluée en prévision de la législature 2016-2019. Le Conseil fédéral rendra compte des résultats de cette évaluation.

5.3 Communication

Le Conseil fédéral veut instituer une combinaison d'activités de communication cohérente.

La condition première du succès de la mise en œuvre de la Stratégie, au niveau fédéral, cantonal et communal, est une politique d'information proactive. Le Conseil fédéral veut instituer une combinaison d'activités de communication cohérente. Un format de rencontres adéquat doit favoriser l'échange entre tous les groupes de dialogue, à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration fédérale, notamment avec les acteurs étatiques subordonnés à l'échelon fédéral et les représentants de la société civile.

Un portail d'information doit être créé afin de présenter la Stratégie et ses mesures de façon transparente, mais aussi de présenter un panorama des politiques sectorielles de la Confédération ainsi qu'un aperçu des principaux processus internationaux en relation avec la politique du développement durable.





⁶ ANNEXES

Vue synoptique du plan d'action des mesures prévues

Mesures en cours		Nouvelles mesures
1 Protéger le climat et maîtriser les dangers naturels		
1a	Emissions de CO ₂ des voitures de tourisme	1-1 Politique climatique de la Suisse après 2012
1b	Protection contre les dangers naturels	1-2 Plan d'action Aviation et climat
2 Réduire la consommation d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables		
2a	Programme SuisseEnergie	2-1 Stratégie énergétique 2050
3 Assurer un développement territorial durable		
3a	Renforcement des transports publics	3-1 Révision de la Loi sur l'aménagement du territoire
3b	Plan de mesures pour la mobilité douce	3-2 Mobility pricing
3c	Mobilité innovatrice et trafic de loisirs	
3d	Développement de la politique d'agglomération	
4 Accroître la productivité de l'économie en la dissociant de la consommation de ressources et d'énergie et réorienter les modes de consommation vers un développement durable		
4a	Construction durable	4-1 Promotion d'une industrie agro-alimentaire durable
4b	Politique intégrée des produits	4-2 Technologies de l'information et de la communication et développement durable
4c	Développement de la politique agricole	
4d	Masterplan Cleantech	
4e	Entrepreneuriat responsable	
4f	Politique touristique durable	
5 Exploiter les ressources naturelles de manière durable		
5a	Politique forestière 2020 et politique de la ressource bois	5-1 Stratégie Biodiversité Suisse
5b	Développement de la politique en matière de produits chimiques	
5c	Promotion d'une politique intégrée du paysage	
6 Renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'épanouissement culturel et l'intégration, relever les défis démographiques suffisamment tôt		
6a	Construction de logements d'utilité publique	6-1 Développement de la politique d'intégration de la Confédération

7 Améliorer l'état de santé de la population		
7a	Promotion générale du sport et de l'activité physique	7-1 Politique de prévention axée sur le développement durable
7b	Programme national Nutrition et mouvement	
7c	Elimination des inégalités en matière de santé	
8 Prendre ses responsabilités face aux défis planétaires en matière de développement et d'environnement		
8a	Renforcement du régime international de protection de l'environnement	8-1 Renforcement de la coopération au développement par des programmes relevant de l'«économie verte» 8-2 Renouvellement des Objectifs du Millénaire pour le développement dans l'optique d'un développement durable à l'échelle planétaire 8-3 Réforme et renforcement de la gouvernance internationale en matière de développement durable
8b	Commerce et investissements internationaux	
9 Garantir le financement à long terme des budgets publics et des assurances sociales		
9a	Rapports sur les risques budgétaires	9-1 Réforme écologique de la fiscalité 9-2 Règles budgétaires pour les assurances sociales
10 Mettre à contribution les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation de manière systématique dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable		
10a	Intégration de l'éducation au développement durable dans le système scolaire suisse	10-1 Intégration de l'éducation au développement durable dans le paysage suisse des hautes écoles
10b	Formation non formelle et informelle au développement durable	
Mesures transversales		
A	Monitoring du développement durable	
B	Evaluation de la durabilité	
C	Promotion des actions et des projets locaux relevant du développement durable	
D	Collaboration avec d'autres groupes d'acteurs	

Légende des indicateurs MONET

Objectif : évolution souhaitée, selon la Stratégie pour le développement durable 2012-2015			Tendance : tendance long terme; en général depuis 1992 (situation en novembre 2011)	Appréciation : évaluation de la tendance à long terme ou en fonction d'un objectif en valeur absolue; en général depuis 1992 (situation en novembre 2011)
↗ augmentation	↗ croissance	+	positive	
↘ diminution	↘ régression	-	négative	
→ stabilité	→ pas de modification significative	±	neutre	
	~ irrégulière			

La nouvelle méthode d'évaluation utilisée par l'Office fédéral de la statistique s'inspire des travaux sur l'évaluation des indicateurs de développement durable réalisés par le «Department for Environment, Food and Rural Affairs» (DEFRA) du Royaume-Uni. Elle consiste à calculer un rapport entre une valeur initiale et une valeur finale. Un seuil de 3% est établi empiriquement afin de définir si l'évolution (positive ou négative) mesurée sur toute la période est significative. Ce seuil peut être redéfini dans des cas particuliers ou lorsque la marge d'erreur de l'indicateur est connue.

L'évaluation se fait sur la période allant de 1992 (année initiale) à la dernière année disponible (année finale), pour autant que la série temporelle soit assez longue et sauf exceptions dûment documentées. Afin d'empêcher que l'évaluation ne soit influencée de manière aléatoire par les valeurs des années initiale et finale, ces valeurs sont remplacées par la moyenne des trois années autour de l'année initiale et par la moyenne des trois dernières années disponibles.

Unités administratives représentées au sein du CIDD

- > Administration fédérale des finances (AFF)
- > Chancellerie fédérale (ChF)
- > Commission fédérale de la consommation (CFC)
- > Direction du développement et de la coopération (DDC)
- > Direction du droit international public (DDIP)
- > Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères (DP DFAE)
- > Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)
- > Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
- > Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
- > Office fédéral de l'énergie (OFEN)
- > Office fédéral de l'environnement (OFEV)
- > Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)
- > Office fédéral de la communication (OFCOM)
- > Office fédéral de la culture (OFC)
- > Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
- > Office fédéral de la police (fedpol)
- > Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- > Office fédéral de la statistique (OFS)
- > Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- > Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
- > Office fédéral des migrations (ODM)
- > Office fédéral des routes (OFROU)
- > Office fédéral des transports (OFT)
- > Office fédéral du développement territorial (ARE)
- > Office fédéral du logement (OFL)
- > Office fédéral du sport (OFSPO)
- > Office vétérinaire fédéral (OVF)
- > Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
- > Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER)
- > Secrétariat de la Commission suisse pour l'UNESCO
- > Secrétariat général du Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports (SG DDPS)

Impressum

Editeur: Conseil fédéral suisse

Direction du projet: Office fédéral du développement territorial (ARE),
Section développement durable, 3003 Berne
www.are.admin.ch/developpementdurable

Conception graphique: Locher, Schmill, Van Wezemaal & Partner AG, Bâle

Traduction : Patrick Burkhard, Cormondrèche

Production : Communication ARE

Mode de Citation: Conseil fédéral suisse, Stratégie pour le développement durable 2012-2015, 25.1.2012

Distribution: OFCL, Publications fédérales, 3003 Berne, N° d'article : 812.082.f,
www.publicationsfederales.admin.ch

Commande et téléchargement de la version électronique:
www.are.admin.ch/publications

Papier: Rebello Recycling

Egalement disponible en allemand, en italien et en anglais

